

REVUE FRANÇAISE
D'HÉRALDIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLICATION TRIMESTRIELLE



TOME II. - 1939 - N^{os} 3 ET 4

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

Organe de la Société française d'héraldique et de sigillographie

Siège social : 113, rue de Courcelles, PARIS (17^e)

La Bibliothèque de la Société est déposée aux Archives nationales,
60, rue des Francs-Bourgeois, (3^e)

SOMMAIRE

LE BUREAU. — **Aux Membres de la Société.**

Vicomte H. DE LA MESSELIÈRE. — **L'Art héraldique en Bretagne.**

Comte DE HENNEZEL. — **Le sceau d'un prieur d'Annegray.**

Charles WITTMER. — **Le sceau le plus ancien de la ville de Strasbourg.**

Paul MARTIN. — **Les étendards bourguignons du Musée de Saint-Gall.**

Chronique de la Société. — **Le blason finlandais.** — **Les monuments héraldiques des Côtes du Nord.** — **Les armoiries de l'île de la Réunion.** — **Une société héraldique comme il n'en faut pas.** — **Un bon exemple héraldique.** — **Membres correspondants et Sociétés correspondantes.**

Bibliographie.

Questions et réponses.

Pour tout ce qui concerne la rédaction de cette revue et l'administration de la Société française d'Héraldique et de Sigillographie, s'adresser à M. Jacques MEURGEY, secrétaire général, 113, rue de Courcelles, Paris (17^e).

Pour les cotisations, s'adresser à M. Jean TRICOU, notaire à Lyon, trésorier, 2, rue d'Oran, Lyon (Rhône), compte de chèques postaux : Lyon, 7897.

Abonnement d'un an (France et Belgique) : 50 francs.

Pays étrangers (sauf variation des changes) : 70 francs.

Prix de chaque livraison : 15 francs.

Pour les abonnements et la vente au numéro, s'adresser à M. Gaston SAFFROY, libraire-éditeur, dépositaire de la *Revue française d'Héraldique*, 4, rue Clément, Paris (6^e).

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE

La guerre a éclaté au moment où notre troisième numéro de 1939 était en cours de composition; notre secrétaire-général, le capitaine Meurgey a rejoint les armées aux premiers jours et tout ce qu'il avait préparé s'est trouvé momentanément abandonné.

Il a fallu aux membres du bureau, demeurés civils à cause de leur âge, le temps de se retrouver après le désordre des « évacuations » et des « repliements », le temps aussi de réunir quelques membres de la Société pour les consulter, comme de reprendre contact avec notre imprimerie, elle-même gravement désorganisée par les événements.

Notre première manifestation d'activité a été de tenir la séance annoncée pour le 5 novembre où nombre de nos fidèles se sont retrouvés rue Guyot, comme il avait été prévu.

La situation financière de notre Société y a été étudiée. Elle permet facilement la publication du présent numéro pour le second semestre de 1939, à la seule condition que les cotisations non encore réglées soient payées à notre Trésorier. A tous nos membres nous demandons donc incessamment de s'acquitter d'urgence de cette dette et d'envisager, si possible, le paiement immédiat de leur cotisation 1940, afin que nous puissions continuer à publier notre Revue l'année prochaine.

Il importe de maintenir tout ce qui est études désintéressées et de ne pas laisser s'éteindre le flambeau que nous avons allumé !

La réunion du 5 novembre s'est continuée par une intéressante causerie de notre ami F. de Gassicourt sur « les titres rares de l'Empire ».

Une seconde séance a été tenue le dimanche 10 décembre, au cours de laquelle notre collègue Veyrin-Forrer a donné une remarquable conférence sur « l'évolution des styles héraldiques ».

Nous invitons tous les membres de la Société à se retrouver le dimanche

14 janvier à 15 heures, 18 rue Georges Bizet chez notre collègue M. Jean Tremblot. Que, d'ici là, tous ceux qui ont des idées à faire valoir, des conseils à donner écrivent au président M. le vicomte de Fontenay, 8 rue de Gravelle, à Versailles ou au vice-président, M. Henri de la Perrière, 15 rue de Condé, Paris VI^e, afin qu'il puisse en être fait état.

De la bonne volonté et de l'ardeur de tous dépend la continuation de vie de notre Société pendant la guerre !

LE BUREAU.

L'ART HÉRALDIQUE EN BRETAGNE ET EN PARTICULIER AU PAYS DE LÉON

De tous les pays de France la Bretagne est un des plus riches en monuments héraldiques et ceci tient particulièrement à deux causes :

La qualité des matériaux employés et leur résistance au temps.

L'occupation des campagnes par les insurgés bretons qui les a préservées en grande partie des dévastations révolutionnaires, dont les villes, surtout, eurent à souffrir.

On pourrait y ajouter aussi la multiplicité des prééminences d'églises où chaque seigneur supérieur ou fondateur avait ses tombes, ses litres et ses vitres armoriées, soit sur les endroits éminents de l'édifice, soit dans ses chapelles prohibitives ou sur son banc.

De même pour les manoirs, multiples dans nos campagnes, souvent modestes à l'excès mais portant un ou plusieurs écussons frustes ou armoriés, sur la façade, les portes où les cheminées, partout où l'étranger pouvait y reconnaître les prérogatives nobles du logis qu'il visitait. De vieilles familles bourgeoises partageaient sur ce point les usages de la noblesse, mais n'avaient pas le droit de timbrer leur blason roturier du heaume des nobles. Aux derniers temps de la monarchie elles s'arrogeaient cependant parfois des couronnes, timbres jadis nobles, sur leurs demeures comme sur leurs sceaux, alors que de puissants seigneurs marquaient leurs demeures et signes de prééminences de simples écus sans timbre ni supports.

Nous n'entreprendrons pas ici une nomenclature complète des documents héraldiques bretons, nous en avons dressé une très considérable de ceux des Côtes-du-Nord portant sur plus d'un millier de documents graphiques recueillis par nous dans cette région de 1895 à 1939.

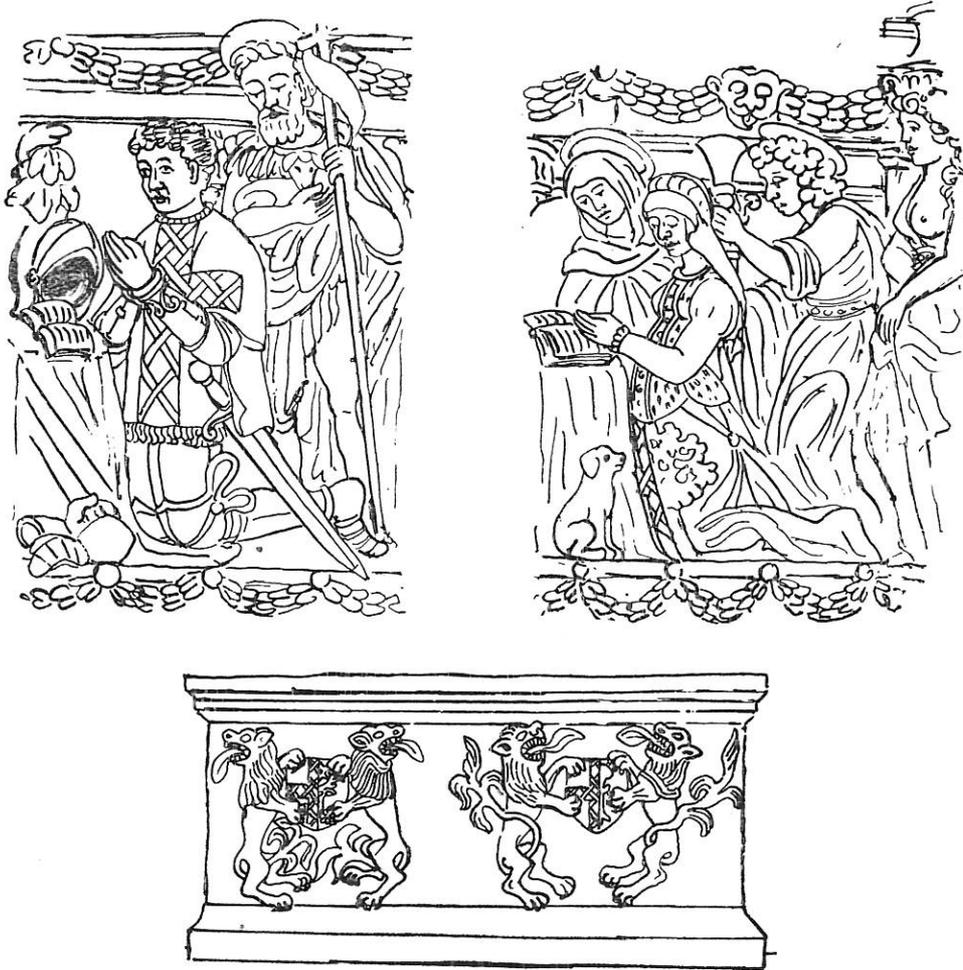


Fig. 1, 2 et 3

Nous n'avons pu qu'ébaucher le même travail pour l'Ille-et-Vilaine et le Finistère, c'est de quelques monuments de cette dernière région que nous parlerons aujourd'hui.

Il en est de très anciens et de très frustes, tels ce léopard de la chapelle castrale de Châteaulin, qui peut remonter à la fin de l'époque romane, et la

tombe d'Alain de Carman, décédé en 1212, dans l'antique église de Loc'hris en Plounévez-Lochrist, dont le lion, très vivant d'allure, ne ressemble que de loin à l'animal qu'il représente. Mais quelle perfection, par contre, dans le délicieux linteau de porte du petit manoir du Clesmeur, en Lesneven, et quel superbe style a le mausolée de Jean de Kerouzéré dans l'église de Sibiril.

Il faudrait un beau volume pour décrire les richesses héraldiques du Finistère et particulièrement du Léon, malgré les destructions regrettables de sculptures et de verrières, disparues par l'incurie ou la malice des hommes, mais dont beaucoup de dessins nous restent.



Fig. 4

Nous nous contenterons d'un examen de ce que possèdent la ville et le minihy de Saint-Pol-de-Léon.

Soixante et un blasons figurent encore dans la cathédrale de Léon et suffiraient à une monographie, Pol Potier de Courcy était bien placé dans cette petite ville épiscopale pour satisfaire ses goûts héraldiques que d'aussi nombreux blasons auraient suffi à éveiller.

Des plus anciennes verrières il reste peu de chose, la fureur révolutionnaire s'étant particulièrement acharnée à les détruire, seuls les portraits du sénéchal Jehan Le Scanff et d'Anne du Bois sa compagne nous donnent une idée de ce qu'elles pouvaient être. Leur tombe est aussi ornée de figures héraldiques expressives (fig. 1, 2 et 3).

Le chanoine de Tuonélorn, seigneur de Kerautret en Plougoulm, possédait, en ce fief un fort beau manoir dont il existe quelques restes. Il contribua généreusement à l'édification de la cathédrale de Léon où se voient,

en cinq endroits, ses armoiries (fig. 4). Sa tombe en demi relief, est un beau document artistique, cantonnée de ses armes et de celles d'alliances de sa famille. Sous les orgues se cache le blason polychromé, en haut relief, de monseigneur de Laval de Boisdauphin.

Un sacraire ou crédence du chœur est dû au chanoine Alain de Keraëret.

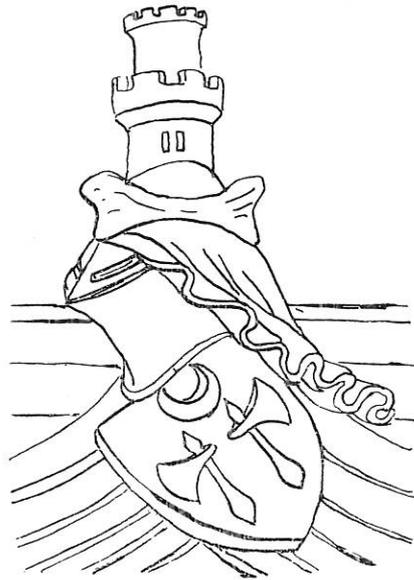


Fig. 5

Les armes du chanoine Olivier Richard ornent une clef de voûte du transept et son tombeau, dans la chapelle absidale, proche de son magnifique manoir de la place du Petit-Cloître.

Le chevronné des Plœsquellec voisine aux mêmes voûtes avec leur devise : « aultre ne veuil », près des armes du richissime Hamon Barbier, dont l'hôtel est un palais, et qui sut construire, sur ses économies, pour un sien neveu et pupille, le splendide château de Kerjean, à Saint-Vougay.

Les tombes arcades des Trédern et des Kersauzon attirent l'attention par leurs armoiries. Celle de Trédern a des dimensions de chapelle et renferme un autel pour les messes des défunts de cette maison. La dalle funéraire de celle de Kersauzon porte les blasons enchaînés de Louis de Kersauzon et Claude Kergorlay, mariés en 1629, et, aux retombées de l'arcade, celles d'Alain du Louët et de Jeanne de Kersauzon, leurs héritiers.

L'enfeu des Mahé porte un heaume avec cimier (fig. 5), les bénitiers, les tombes telles que celle de René de Rieux, évêque de Léon de 1619-1651

(fig. 6), sont ornés d'armoiries non moins que les clefs de voûtes et les stalles du chœur.

La chasse au lapin qui soutient, sous le porche, l'écu du prélat Validire,

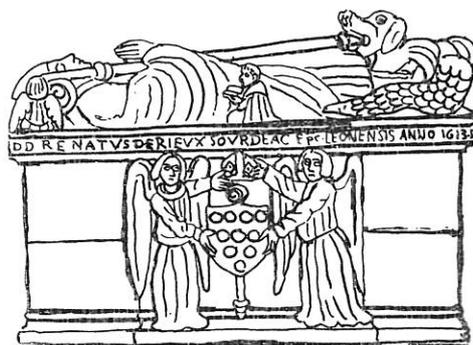


Fig. 6

(fig. 7) semble indiquer qu'il avait gardé sous la mître les goûts cynégétiques de son enfance. De beaux mausolées de prélats ornent le pourtour du chœur.



Fig. 7

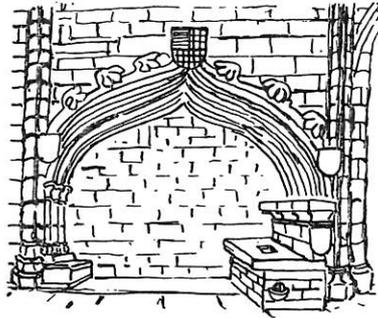
Si, quittant la cathédrale, nous parcourons la ville, nous retrouvons même profusion d'écus, frustes ou armoriés, au Creisker et à Saint-Pierre du cimetière, dont « l'allée des nobles » renferme une des plus belles collections de tombes armoriées du XIX^e siècle, aux sculptures exécutées sous la direction des savants héraldistes bretons Potier de Courcy et Louis de Coatgoureden, ce dernier moins connu bien que son anonyme et très actif collaborateur.

Pénétrant dans les maisons anciennes nous trouverons à Penanrue le blason de l'évêque Jean-Louis de la Bourdonnaye, qui dirigea son diocèse pendant près d'un demi-siècle, ailleurs celles des du Chastel et autres nobles familles du Léon.

Depuis trois siècles un chanoine en pierre, veuf d'une Sioc'han et chevalier de Saint-Michel, dit ses prières sur la porte de la chapelle tréviale de Trefgondern, les manoirs de Kermorus, Kerangouéz et Kerlosquet offrent aussi d'anciens blasons.

Ces quelques lignes et les croquis dont nous les accompagnons donneront une idée de la valeur artistique et de la variété des monuments héraldiques bretons.

Vicomte FROTIER DE LA MESSELIÈRE,



CATHÉDRALE DE SAINT-POL DE LÉON
ENFEU DE TRÉDERN

LE SCEAU D'UN PRIEUR D'ANNEGRAY EN FRANCHE-COMTÉ, AU XV^e SIÈCLE

Les matrices de sceaux sont de petits monuments du passé qu'on trouve presque toujours isolés et quelquefois égarés bien loin de leur pays d'origine. Leur identification devient alors une énigme et cette énigme se complique souvent de petits problèmes qu'il est intéressant d'approfondir.

La matrice dont nous reproduisons ici une empreinte se trouve au musée d'Epinal. Elle date du xv^e siècle. Elle a été signalée et décrite, il y a une quinzaine d'années, par M. André Philippe, archiviste départemental des Vosges ¹. C'est une navette en bronze qui mesure 65 sur 37 millimètres et dont la lame dorsale est profilée et percée d'un trou. Sa gravure est l'œuvre d'un artiste naïf et peu habile, car l'empreinte qu'elle donne offre quelques anomalies curieuses que nous allons tenter d'expliquer ².

Examinons tout d'abord le personnage qu'on voit au milieu du sceau. Il est debout, sous une arcade gothique. C'est saint Jean-Baptiste ; on le reconnaît au symbole avec lequel il est toujours figuré, un *Agnus Dei* nimbé qu'il tient dans la main gauche, tandis que de la main droite il désigne cet emblème traditionnel à l'attention du lecteur. Le visage du saint porte une longue barbe et est encadré d'une abondante chevelure. Un large nimbe auréole sa tête. Son corps est recouvert d'un ample vêtement qui ressemble plutôt à une vaste chasuble qu'à la peau de bête dont le Précurseur de Jésus est habituellement revêtu. Mais la gravure est trop archaïque pour qu'on puisse s'attarder à ce détail ; rien ne s'oppose à ce que le graveur n'ait voulu figurer une peau de bête.

Le saint est posé sur un piédestal, orné de naïfs fleurons. Au-dessous, un écusson portant un chevron, accompagné de trois objets assez mal définis

1. André Philippe, *La collection de matrices de sceaux du musée départemental des Vosges*. — *Revue des musées*, juillet-août 1925, p. 55. — Précieuse référence que nous devons à notre savant ami, M. Roger Rodière, auquel nous témoignons ici notre gratitude.

2. La reproduction que nous donnons est agrandie d'un tiers pour rendre plus facile l'examen de ce sceau.

et dont nous reparlerons. Le nom du possesseur du sceau nous est appris par la légende en lettres gothiques qu'on lit entre les filets qui entourent cette figuration. Voici ce texte, tel que l'a lu M. Philippe :

. S . F . Nicolaus . Hennezeti . Prior . de . Anagrate .



Cette lecture est excellente, mais en traduisant *Anagrate* par *Anagrat*, M. Philippe n'avait pas cherché à identifier ce nom de lieu ; pas plus qu'il ne s'était attardé à expliquer les armoiries qui se voient sur l'écusson. Il s'agit, comme nous allons le prouver, du sceau du frère Nicolas Hennezel, prieur de Saint-Jean-Baptiste d'Annegray, en Franche-Comté¹.

Avant d'aller plus loin, remarquons que la formule S. F. (*Sigillum fratri*) suivie d'un nominatif *Nicolaus*, au lieu d'un génitif, est une erreur d'accord. On rencontre assez fréquemment au moyen âge des fautes de ce

1. *Annegray*, commune de La Voivre, canton de Faucogney, Haute-Saône.

Revue d'Héraldique.

genre. Elles étaient dues, soit à l'ignorance de celui qui rédigeait la légende, soit à l'ignorance du graveur¹.

En ce qui concerne le nom patronymique *Hennezeti* ou *Henneseti* — on peut avoir des doutes sur la lettre qui précède *eti*, elle peut aussi bien être un *Z* qu'une *S* — il le faut traduire par *Hennezel*, nom de la plus ancienne maison de gentilshommes verriers établie dès le XIV^e siècle en Lorraine, dans la forêt de Darney².

La forme *Zeti* ou *Seti* est justifiée par la prononciation locale. Dans le pays de Vosge et en Franche-Comté, on ne prononçait pas l'*l* finale des noms propres ; on disait « Hennezé » pour « Hennezel ». Aussi trouve-t-on constamment la dernière syllabe de ce nom orthographiée *zè*, *zey* ou *zet*, et quelquefois le *z* est remplacé par un ou deux *s*³. C'est la raison pour laquelle l'auteur de la légende du sceau qui nous occupe a traduit en latin Hennezel par Hennezeti.

Nous en arrivons maintenant au nom de lieu : *Anagate*. La lettre initiale de ce mot ne ressemble à aucune de celles qui figurent dans la légende. Des maîtres en paléographie auxquels cette légende a été soumise se refusèrent tout d'abord à voir un *a* dans cette lettre, si différente des autres *a* du texte. M. Philippe nous a fait remarquer judicieusement que cet *a* étrange au premier abord, est formé des mêmes éléments que les autres du même mot. Pour s'en convaincre, il faut l'examiner, non dans son sens de lecture, mais en regardant la légende dans sa longueur et en l'éclairant par la pointe. La forme bizarre de cet *a* s'explique peut-être par une fantaisie du graveur qui a voulu distinguer de façon spéciale la majuscule du nom Anagate. Le doute est impossible, il s'agit bien d'Annegray, comme nous allons le voir, et la forme latine est philologiquement bonne.

Annegray, modeste village dépendant de la commune de La Voivre, à

1. M. Philippe nous a signalé un autre exemple de sceau aussi barbare, trouvé dans la même région que celui-ci, à Luxeuil. C'est une empreinte de matrice du XIV^e siècle, représentant la Sainte Vierge et saint Pierre et dont la légende est ainsi libellée : *S. THEOBALDUS . GRACIA . DEI . EST . ID . QUOD . EST*. Il s'agirait du sceau de Thiébaud III de Faucogney, abbé de Luxeuil. — Nous tenons à exprimer ici tous nos remerciements à M. Philippe pour l'aide précieuse qu'il nous a apportée dans la présente étude.

2. *Hennezel*, commune, canton de Darney, arrondissement de Mirecourt, Vosges.

3. Il est si exact que l'*l* finale du nom de Hennezel ne se prononçait pas et que le *z* était souvent remplacé par un *s*, qu'on trouve sur les plus anciennes cartes de la Vôge où figure cette ancienne « verrière » le nom orthographié : *Hennessey* (carte de Guillaume Blaeu). — *Hermesseye* (carte d'Abraham Ortelius, en 1587). Ici la lettre *r*, suivie d'un *m*, est une coquille du graveur qui a voulu certainement mettre deux *n*. On trouve aussi *Hennessey*, sur les cartes de Nicolas Visscher et de Sanson d'Abbeville, en 1656. — Jaillot, en 1704, grave le nom *Hennezey* sur sa célèbre carte.

l'est de Luxeuil, est un lieu historique. C'est en cet endroit où se trouvait, dit-on, un castrum romain, que saint Colomban vint d'Irlande s'implanter en Gaule, vers 585, avec les religieux qui le suivaient. Il établit là une sorte d'ermitage et y resta jusqu'au jour où il fonda le célèbre monastère de Luxeuil¹. Après le départ de saint Colomban, Annegray resta un prieuré rural dépendant de la nouvelle abbaye, une sorte de ferme, avec une petite église et une école où des religieux bénédictins vécurent pendant douze siècles. Leur prieur était nommé par le prince-abbé de Luxeuil.

Après cette étude de la légende, disons quelques mots du blason qui se trouve sous l'effigie de saint Jean-Baptiste. Il existe aux archives de Vesoul l'empreinte du sceau d'un autre prieur d'Annegray dont voici la légende :

. S . CLAUDII . LADVOGAT . PRIORIS . DE . ANAGRATE .

On voit aussi sur cette empreinte saint Jean-Baptiste, puisqu'il était le patron du prieuré, mais le blason placé sous l'effigie du saint présente des armoiries totalement différentes de celles que nous voyons ici. Il ne s'agit donc pas des armes du prieuré, mais bien de celles du prieur, dans l'un et l'autre cas². En lisant ce blason, M. Philippe a vu trois coupes dans les meubles qui accompagnent le chevron. Nous croyons plutôt qu'il faut y reconnaître les trois glands des armes des Hennezel, ou, tout au moins, trois cupules de glands. La gravure est si maladroite qu'il est facile de les prendre pour des coupes. Mais un examen attentif de l'empreinte permet de distinguer la forme arrondie d'un gland montant, dont la tige est effilée, suivant son arrachement à la branche qui le portait. La tige du gland placé au canton senestre est surtout caractéristique. Sur d'autres sceaux et cachets anciens aux armes des Hennezel, les tiges des glands sont souvent figurées avec cet *arrachement* qui est dans la tradition héraldique, si nous en croyons Palliot. « Le gland, dit cet auteur, se représente toujours avec son gobelet qui tient la noix *arrachée* à l'arbre³. »

Quant au chevron qui figure sur cet écu, ne serait-il pas une brisure ? On trouve pendant six siècles les armes de l'antique race de verriers à laquelle appartenait le prieur d'Annegray avec des variantes ou brisures multiples. Il y a toujours trois glands, emblèmes tirés des forêts où ces gentilshommes exerçaient leur art depuis un temps immémorial, mais la position de ces glands varient : ils sont ou montants ou versés, suivant les époques ; ou

1. L. Suchaux, *Dictionnaire historique, topographique, et statistique des communes du département de la Haute-Saône*. — Vesoul, 1866, t. II, p. 384.

2. Ce sceau nous a été signalé par M. Martial Griveaud, archiviste de la Haute-Saône, auquel nous exprimons tous nos remerciements.

3. Pierre Palliot, *La vraie et parfaite science des armoiries*, etc..., p. 357.

accompagnés d'un croissant ou d'une étoile, posés en abîme ou en chef, et qui sont des brisures. On trouve même, sur un *liber amicorum* du milieu du XVII^e siècle, les trois glands réunis sur une même tige, curieux spécimen de la fantaisie d'un dessinateur¹. En outre, le champ de l'écu et les émaux des meubles varient aussi fréquemment : le champ est de gueules ou d'azur, les glands d'or ou d'argent. Les bonnes armes ne sont jamais immuables disait notre ami le marquis de La-Tour-du-Pin qui s'y connaissait. Plus un blason familial est ancien, plus il a de chance de se rencontrer avec des variantes, soit qu'elles aient été voulues par le possesseur du blason, soit qu'il s'agisse d'une erreur de l'artiste, sculpteur, graveur ou peintre, plus ou moins habile ou fantaisiste, chargé de reproduire les armoiries.

Ici, la brisure des armes est donc un chevron. Cette pièce signifie probablement que le prieur d'Annegray appartenait à une branche cadette, issue de ce Jehan Hennezel qui avait donné son nom à la plus ancienne verrerie de la forêt de Darney, ainsi que l'atteste une charte fameuse, contemporaine de notre religieux². Il semble donc que nous puissions conclure que l'écusson figurant sur ce sceau est bien aux armes familiales de son possesseur.

Si l'examen de cette matrice nous démontre qu'elle a appartenu à Nicolas Hennezel, prieur de Saint Jean-Baptiste d'Annegray, nous en trouvons la confirmation aux archives de la Haute-Saône, en feuilletant le petit dossier de documents qui constitue le fonds d'Annegray. Les textes se réfèrent aux années 1444, 1460, 1466, 1476, 1478³.

C'est tout d'abord un cartulaire de l'abbaye de Luxeuil qui donne une liste des divers prieurés dépendant de ce monastère. On y lit que *Nicolas Hennezé* fut prieur d'Annegray de 1444 à 1478⁴.

On trouve ensuite les actes suivants : le 14 février 1460, une acquisition de vigne, faite à un habitant de Vesoul par « Messire *Nicole Hennezel*,

1. *Libre amicorum* de Gaspard-Etienne de Pierrefleur, en 1651 — précieux manuscrit faisant partie de la collection particulière de M. Ch. Eggimann, libraire à Paris. Le frontispice de ce recueil est enluminé aux armes des parents du titulaire ; Adam de Pierrefleur et Louise de Hennezel d'Essert, au Pays de Vaud. Les armes Hennezel sont peintes ; « d'azur à trois glands réunis sur une même tige feuillée d'argent. »

2. Charte accordée le 25 juin 1448 par Jehan, duc de Lorraine, aux verriers de la forêt de Darney, pour renouveler leurs anciens privilèges et attester leur situation de noblesse immémoriale. — Arch. de la Meurthe-et-Moselle, B. 643, n° 1, et Bibl. nat. mss. Collection de Lorraine, 474, f° 1. Dans ce document le nom est écrit *Hennezè* et *Hennezel*.

3. Précieuses références que nous devons à l'obligeance de M. Martial Griveaud.

4. Cartulaire de l'abbaye de Luxeuil, donnant des renseignements sur ses prieurés. Ecriture du XVIII^e siècle. Arch. de la Haute-Saône, H. 602.

prieur d'Ennegrey ¹ ». Le 15 novembre 1466, un « vendage fait par *Frère Nicolas Hennēs* » (abréviation) de différents biens qui lui étaient échus par le décès d'un des sujets mainmortables de son prieuré ². Enfin, le 15 juin 1476, une permission, donnée par Messire Antoine de Neuchâtel, abbé de Luxeuil, à « *Frère Nicolas Hennesel*, prieur d'Annegray, pour construire audit prioré, joignant le cloistre, une maison qui luy appartiendrat à l'advenir et à ses successeurs, pourveu qu'ils portent l'habit régulier de Saint-Benoist ³. »

On trouve encore dans ce dossier un plan colorié du cimetière du prieuré d'Annegray, « levé en 1762, à la requête du grand prieur de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Luxeuil ⁴ ». On voit sur ce plan, non seulement l'emplacement du cimetière, mais encore le relevé de quatre tombes très anciennes et celui des fondations de l'église primitive, démolie en 1760. Ces relevés sont accompagnés de croquis des ogives et du portail de la chapelle construite à cette époque et qui fut rasée pendant la Révolution. Aujourd'hui, il ne reste rien de ces constructions et le seul monument qui subsiste du prieuré d'Annegray est peut-être la modeste matrice du sceau de Nicolas Hennezel au musée d'Épinal.

M. le chanoine Thiébaud, archiprêtre de Luxeuil, a fait de nombreuses recherches sur le séjour de saint Colomban en Comté. Il est parvenu à situer l'emplacement exact du prieuré d'Annegray et de sa chapelle. Il a acheté ce terrain vénérable pour y élever un calvaire, et il y a établi un pèlerinage pour commémorer le lieu célèbre où le saint réformateur des monastères de la Gaule, au VI^e siècle, vint tout d'abord exercer son apostolat.

Comte de HENNEZEL D'ORMOY.

1. Inventaire des tiltres de la seigneurie et prieuré de Saint-Jean d'Ennegrez, XVI^e siècle, f^o 45, v^o. — Arch. de la Haute-Saône, H. 677.

2. Inventaire des tiltres et papiers du prieuré de Saint-Jean d'Ennegrez, rédigé par ordre alphabétique, l'an 1673. Arch. de la Haute-Saône, H. 677.

3. Inventaire des tiltres etc..., rédigés l'an 1613. Arch. de la Haute-Saône, H. 677.

4. Arch. de la Haute-Saône, fonds d'Annegray, H. 677.

LE SCEAU LE PLUS ANCIEN DE LA VILLE DE STRASBOURG

Les différents types de sceau sont divisés en sceaux ecclésiastiques et laïcs. Parmi les sceaux laïcs, nous distinguons le type topographique. Le plus ancien sceau de la ville de Strasbourg en est un des plus beaux spécimens. Aussi il nous paraît intéressant de le présenter à l'occasion du cinquième centenaire de l'achèvement de la tour de la cathédrale.

La partie principale du sceau est occupée par la Vierge assise au trône tenant l'Enfant de la main gauche, le sceptre fleurdelysé de la main droite. Elle est vêtue d'une étoffe légère qui se drape et tombe en plis fins et nombreux, épousant les formes du corps, laissant même transparaître les jambes et les pieds. Bien qu'elle soit vue de front, ce n'est pas la rigide Vierge en majesté puisqu'elle tient l'Enfant Jésus posé sur son genou gauche. Il est vrai cependant que l'Enfant est tourné vers nous les bras étendus, la main droite bénissant, la main gauche tenant le globe. Le trône est finement ouvragé, on y distingue le coussin. L'arc trilobé encadrant l'image repose sur deux colonnes ; il porte un vers léonin :

VIRGO ROGA PROLEM QUOD PLEBEM SERVET ET URBEM.

Les côtés sont flanqués de deux portes crénelées et surmontées de tours carrées et crénelées qui symbolisent l'enceinte municipale. Au-dessus de l'arc trilobé émerge une grande tour carrée, ajourée d'ouvertures rondes, traversée par un cordon et se terminant par une croix qui rentre dans la légende. Elle fait double emploi : elle couronne le toit en pyramide et marque le commencement de la légende. Les tours carrées sont reliées à deux tours rondes couvertes d'un toit conique par des pans de mur qui indiquent l'enceinte de la ville. Si nous voyons dans ce dispositif architectural une façade d'église nous évoquons immédiatement la façade romane de Marmoutier. D'autre part le sceau offre une étroite parenté avec celui de la ville de Worms : tandis que Strasbourg a pour patronne la Sainte Vierge, Worms a pour patron saint Pierre.

A-t-on tenu compte du fait historique que Strasbourg fut la ville la plus

importante de la région, l'évêque le seigneur de la ville et des environs, lorsqu'on s'est demandé, si le sceau représentait la façade romane de la cathédrale ? La cathédrale fut en effet l'église la plus grande, la plus importante du diocèse, et les bourgeois s'en orgueillirent à juste titre. Leur fierté se traduit dans la légende :

SIGILLVM . BVRGENSIVM . ARGENTINENSIS . CIVITATIS

L'artiste qui fabriqua le sceau-matrice ne fut certainement pas un architecte, mais très probablement un orfèvre. Il n'essaya pas de donner une



copie fidèle de l'église de l'époque mais de l'église idéalisée à son goût. Cependant, il se conformait à l'art de son temps. Nous rencontrons la disposition symétrique de notre sceau dans les façades de Bâle et de Wissembourg. Retrouvant une forme analogue sur un étalon de 1249, M. Forrer y croit voir la façade de la cathédrale construite après l'incendie de 1176. Involontairement il corrobore notre hypothèse que le sceau matrice date du dernier quart du XII^e siècle bien que le plus ancien sceau existant ne soit que de 1201.

Charles WITTMER.

BIBLIOGRAPHIE

- FORRER Robert. — Une vue de l'an 1249 de la façade romane de la cathédrale de Strasbourg. Cahiers d'Archéologie et d'Histoire d'Alsace, VI, Strasbourg 1934, p. 84-87.
- KNAUTH J. — Erwin von Steinbach. Strassburger Münsterblatt, VI, Strassburg 1912, 2, p. 7-52.
- WALTER Jos. — Zur kunstgeschichtlichen Bewertung des romanischen Stadtsiegels von Strassburg. Cahiers ...III, 1918-1921, p. 952-957.
- WIEGAND Wilhelm. — Urkundenbuch der Stadt Strassburg, 1, 1879, p. 115.

LES ÉTENDARDS BOURGUIGNONS DU MUSÉE HISTORIQUE DE SAINT-GALL

Les magnifiques trophées provenant des campagnes contre Charles le Téméraire et conservés aujourd'hui encore dans plusieurs musées de la Suisse ont suscité l'intérêt et la curiosité de nombreux héraldistes et historiens.

Moins connus que les exemplaires exposés aux musées de Soleure, de Zurich, de Berne ou de Lucerne, les étendards, pennons et banderoles du musée historique de Saint-Gall ne méritent pas moins un examen des plus attentifs. En effet, ces neuf enseignes peuvent, en raison tant de leur beauté que de leur parfait état de conservation, réclamer une première place dans l'ensemble des trophées bourguignons.

Ces importants documents se rattachent par leur conception et décoration non seulement à l'art héraldique, mais constituent en même temps de rares témoignages artistiques et militaires. Ils viennent d'être publiés dans le *Sanct-Galler Fahnenbuch* (Recueil des drapeaux du canton de Saint-Gall), édité par la Société historique du canton de Saint-Gall¹.

La Revue française d'Héraldique et de Sigillographie a bien voulu, en raison de leur intérêt exceptionnel, leur réserver une place importante dans ce numéro.



Parmi le butin de la bataille de Grandson, tombé entre les mains des Confédérés suisses et de leurs alliés après leur victoire remportée sur les armées de Charles le Téméraire le 2 mars 1476, se trouvaient un nombre important d'étendards, de bannières et d'autres enseignes de toutes sortes. Soit conquis à main armée sur les Bourguignons en fuite, soit trouvés par les Confédérés parmi les objets d'art et accessoires de tous genres du camp

1. Nous renvoyons pour les reproductions en couleurs et en noir comme pour les notes et références détaillées à P. Martin, *Sanct-Galler Fahnenbuch*, Saint-Gall 1939.

Nous exprimons ici nos sincères remerciements à M. Hans Bessler, président de la Société historique du canton de Saint-Gall, et à l'imprimerie Zollikofer, à Saint-Gall, d'avoir consenti à prêter les différents clichés qui enrichissent le texte de cet article.

abandonné, ces trophées magnifiques étaient, à en croire le chroniqueur bernois Diebold Schilling, au nombre de plus de six cents !

La ville de Saint-Gall avait pris une part active à cette campagne par la vaillante conduite de son corps expéditionnaire de 131 hommes sous les ordres du capitaine Ulrich Varnbuler. Ces troupes rentrèrent à Saint-Gall, emportant *la petite bannière de duc, cinq grandes bannières et vingt-deux penonceaux* en signe de leur victoire, sans s'occuper d'une répartition ultérieure du butin exigée par les Confédérés et attribuant à chaque contingent participant à la victoire un nombre de trophées équivalent à l'importance de sa part dans la bataille.

Les enseignes bourguignonnes prises par les troupes de Saint-Gall furent d'abord suspendues dans le chœur de l'église Saint-Laurent de Saint-Gall d'où elles furent enlevées à la Réforme pour être finalement conservées dans une tour (*Irerthor*) près du marché.

Le peintre saint-gallois Georges Leonhard Hartmann nota en 1823 encore 12 de ces enseignes bourguignonnes qu'il copia en dessins coloriés qui forment un appendice à son « Wappenbuch » (recueil d'armoiries, tome II à la bibliothèque municipale Vadiana). Son fils, Daniel Guillaume Hartmann, reçut également dix ans plus tard la permission d'emporter chez lui ces reliques historiques pour les copier à son tour. Les étendards furent ensuite remis à la bibliothèque municipale.

Entre temps ces étendards avaient subi à la suite de mauvais traitements et de leur conservation défectueuse une détérioration telle que des mesures rapides s'imposèrent pour empêcher leur destruction complète. A partir de 1869, le Conseil municipal se saisit de l'affaire et leur restauration fut décidée. On s'adressa à cet effet à M. Eigner, conservateur de la galerie des peintures d'Augsbourg, que ses travaux du même genre, exécutés pour l'arsenal de Soleure, avaient qualifié pour cette entreprise délicate.

Ce ne fut qu'en 1873 pourtant que son élève et successeur, le peintre Aloyse Sesar d'Augsbourg entreprit la restauration des trophées encore existants à l'époque. Les enseignes trop détériorées et les débris ou fragments subsistants devaient être mis sous verre ; ils ont malheureusement disparus sans laisser de traces. Les travaux de remise en état des neuf drapeaux bourguignons furent achevés en 1877 et, en 1921, enfin, ils furent transportés au nouveau musée historique de la ville de Saint-Gall. Ils y composent, dans une grande vitrine, un ensemble magnifique, digne de leur passé et de leur importance.

Quelques observations s'imposent sur les travaux de restauration du peintre Sesar. La radiographie de deux exemplaires et un examen minutieux

de chaque pièce permirent de conclure à des retouches assez importantes mais respectant aussi scrupuleusement que possible, les détails du dessin primitif. Il ne faut pas perdre de vue que c'est uniquement à ces travaux de restauration que nous devons aujourd'hui l'existence même de ces magnifiques trophées. Les étendards étaient peints des deux côtés de leur surface. Sesar chercha avant tout à sauver le côté face des enseignes. Le revers portait les mêmes figures et emblèmes, mais peints en sens inversé. La soie détériorée fut soigneusement rentoilée et recousue par endroits, les retouches par peinture s'effectuèrent alors en respectant, aussi exactement que possible, les parties anciennes encore existantes.

Cette méthode paraît excellente en comparaison de celles pratiquées au XVII^e siècle et plus tard pour la conservation d'une partie des drapeaux bourguignons de l'arsenal de Soleure. Certains d'entre eux furent en effet raccommodés et recollés tant bien que mal à l'aide de n'importe quel débris détaché et, en guise de vernis, on les enduisit même sans scrupules d'une couche de graisse de lard !

Avant de passer à la description détaillée des enseignes conservées à Saint-Gall, quelques indications sont nécessaires sur les coutumes en matière de bannières et d'étendards en usage à l'armée de Charles le Téméraire.

Des indications précises se trouvent dans les différentes « Ordonnances » de Charles le Téméraire, surtout celles de 1471 et 1473 ¹. D'après ces indications, le « conducteur », les « chefs d'escadre » et les « chefs de chambre » arboraient des enseignes personnelles qui étaient peintes des mêmes couleurs et contenaient en signe de ralliement la même figure de saint.

Il y a donc lieu de distinguer *l'enseigne du conducteur, la cornette du chef d'escadre et la banderole du chef de chambre*. Ces banderoles devaient contenir, à part la même figure de saint et les mêmes couleurs que la cornette du chef d'escadre, un « C » pour la première escadre et le numéro de l'escouade respective 1, 2, 3, 4. La deuxième escadre portait deux « C » (CC) et le numéro de l'escouade, etc. Les chefs de chambre portaient sur leurs sallades une petite banderole aux mêmes couleurs comme insigne de leur grade.

En outre, Olivier de la Marche, capitaine de la Garde de Charles le Téméraire, nous apprend dans ses mémoires ² que les « archiers » avaient

1. Georges Doutrepont, *La littérature française à la Cour des Ducs de Bourgogne*, Paris 1909, p. 328, et les différentes sources indiquées dans R. Durrer, *Glarner Fahnenbuch*, Zurich 1928, p. 17-19.

2. Olivier de la Marche, *Mémoires*, édition H. Beaune et J. d'Arbaumont, Paris MDCCCLXXXVIII, tome IV.

leur propre enseigne dit *le guidon des archiers* qui flottait à la tête de la première escadre. L'infanterie, *les gens de pié* avaient des enseignes particulières pour chaque compagnie. Aussi le capitaine qui était à cheval, était-il accompagné d'un porte-enseigne également monté et chaque « centaine » se ralliait sous le commandement d'un « centenier » portant une enseigne pareille, mais plus petite.

Philippe de Commines nous renseigne que la Garde avait pour chacune de ses escadres des enseignes particulières. Dans ses mémoires il nous indique la confection en 1474 de nouvelles enseignes, dont l'énumération détaillée mérite de retenir l'attention ¹ :

1474. — En ce temps le Duc fit faire de grands Estendarts avec l'image de saint George, des Guidons et des Cornettes pour les différents Estats de son Hostel, Archers de corps et de la grande garde et pour les vingt compagnies d'ordonnance ; le premier des Estandarts de ces compagnies étoit en champ d'or, avec l'image de saint Sebastien, le mot et la devise de Monseigneur le Duc, garni de fusils, de flambes, et de la Croix de saint André.

- Le 2, avoit l'image de saint Adrien en champ d'azur ;
- Le 3, l'image de saint Christophe en champ d'argent ;
- Le 4, saint Anthoine en champ rouge ;
- Le 5, saint Nicolas en champ vert ;
- Le 6, saint Jean Baptiste en champ noir ;
- Le 7, saint Martin, sur drap sanguain ;
- Le 8, saint Hubert, sur gris ;
- Le 9, sainte Catherine, sur blanc ;
- Le 10, saint Julien, sur violet ;
- Le 11, sainte Marguerite, sur tanné ;
- Le 12, saint Avoye, sur jaune ;
- Le 13, saint André, sur noir et violet ;
- Le 14, saint Estienne, sur vert et noir ;
- Le 15, saint Pierre, sur rouge et vert ;
- Le 16, sainte Anne, sur bleu et violet ;
- Le 17, saint Jacques, sur bleu et or ;
- Le 18, saint Magdelaine, sur jaune et bleu ;
- Le 19, saint Jerosme, sur bleu et argent ;
- Le 20, saint Laurent, sur blanc et gris.

1. Philippe de Commines, *Mémoires*, édition Godefroy et Lenglet du Fresnoy, Paris 1747, II, p. 214.

Dans ce passage Commynes donne les couleurs et marques particulières des étendards principaux (ou enseignes de conducteur) de vingt compagnies d'ordonnance. A en juger par le nombre et l'extrême variété des étendards encore conservés ou connus par des documents iconographiques, on peut conclure qu'il devait en exister davantage. D'autre part les images de saints des enseignes conservées ne concordent pas avec les indications de couleurs citées par Commynes.

A l'exception de l'étendard de la 15^me compagnie avec l'image de saint Pierre, correspondant exactement à une enseigne reproduite dans le *Glärner Fahnenbuch* (recueil de Glaris ¹), il y a bien des étendards portant des figures identiques, mais sur un fond de couleur différente. Ceci permet la conclusion d'un changement des couleurs distinctives après 1474, à moins de supposer la création de nouvelles compagnies d'ordonnance, portant des enseignes différentes.

L'étendard coupé de blanc et bleu à l'image de saint Georges de l'arsenal de Soleure ainsi qu'un type semblable du recueil de Glaris devaient appartenir à la Garde, car ils sont tous les deux peints aux couleurs blanc et bleu, livrée des Gardes de Charles le Téméraire.

Les mémoires d'Olivier de la Marche contiennent d'autres renseignements précieux sur les enseignes bourguignonnes à la veille de la bataille de Grandson dans la partie intitulée *Estat de la Maison de Charles de Bourgogne dit le Hardy*. C'est à l'Escuyer d'Escuyerrie que fut confié le grand étendard du prince qui l'accompagnait au combat. A l'apparition du grand étendard ou de la grande bannière (aux armes de Bourgogne) toutes les autres enseignes devaient lui rendre les honneurs et s'incliner devant elles : *les enseignes doivent révérence à l'estandart comme font les petiz batteaux devant une carraque ou une grand nef...* «...Et pour l'autre enseigne qui est la bannière, doit on hommage et service ; et pour ce desploie chascun banneret la baniere de ses armes, pour monstrier qu'il sert en personne, et qu'il veult tenir sa foy et loyauté, comme il veult vivre et mourir avec son prince et que faire le doit. »

D'autres détails indiqués par Olivier de la Marche méritent d'être cités ici : « L'estandart doit estre paint des couleurs, devise ou mot du prince, afin d'estre recongneu, et doit avoir ung fer de lance au bout de l'estendard en hault ; car au besoing l'escuier peut coucher son estandart, si la baniere est à ceste heure desploïée ; et pareillement doit avoir fer la lance du penon, pour ce que l'escuier trenchant est si près du prince ordonné en la bataille,

1. R. Durrer, *Glärner Fahnenbuch*, op. cit. planche XV, n° 20.

que au besoing il le doit deffendre et faire lance de son penon. Et ne sceus onscques, par escript ou autrement, où le penon fut desployé sans la baniere, ne la baniere sans le penon ; mais j'ay veu et sceu grans choses soubz l'estandart du prince seulement, et sans avoir baniere ou penon desployé. »

Les mêmes règles étaient de rigueur pour les guidons et il ajoute : « *Nota* il y a guidon à l'estandart comme penon à la baniere, que jamais à la guerre on ne ploye ; car c'est à quoy et soubz qui les archiers se conduisent et rallient ; et le gouverne le capitaine des archiers du prince. »

La *devise* de Charles le Téméraire était celle de son père : les briquets enflammés de l'ordre de la Toison d'or (fusils, pierres et flammes) accompagnés de la croix de Saint-André, souvent constituée par deux bâtons noueux en sautoir ¹. Il avait adopté comme *mot* : « JE LAY EMPRINS — BIEN EN ADVIEGNE » dont la première partie apparaît sur la plupart des enseignes bourguignonnes de l'armée du Téméraire.

*

* *

Nous passons à la description des neuf enseignes conservées au musée historique de Saint-Gall :

I. — PENNON AUX ARMES DE BOURGOGNE, appartenant sans doute à une formation de cavalerie.

La soie de l'enseigne est coupée de façon à s'incliner en oblique par rapport à la hampe et se termine en pointe. Elle est peinte aux armes complètes de Charles le Téméraire de Bourgogne : au premier et quatrième de Bourgogne moderne (*d'azur fleurdelysé d'or à la bordure composée d'argent et de gueules*) ; au deuxième et troisième parti de Bourgogne ancienne (*six bandes d'or et d'azur à la bordure de gueules*) et de Limbourg (*d'argent au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'or*). Sur le tout sont posées les armes du comté de Flandre (*d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules*). La douille du pennon attachant à la hampe est coupée de gueules d'une part et composée d'argent et de gueules d'autre part. La partie flottante de l'enseigne est frangée de soie rouge.

Ce pennon, anciennement peint des deux faces est rentoilé, en laissant subsister le côté face. Il fut restauré en 1874 par le peintre A. Sesar. Longueur totale 2^m, 70, hauteur de la douille 1^m, 14.

1. Jacques Laurent, *Le Briquet de la Maison de Bourgogne*, dans « Revue Française d'Héraldique », tome I, p. 55-64.

Tandis que les armes officielles du duché de Bourgogne contenaient à l'époque de Charles le Téméraire au deuxième quartier, à côté des armes de la vieille Bourgogne celle du Brabant (*de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules*), le restaurateur a cru devoir remplacer la partie déjà manquante (arrachée ?) en 1823 par la répétition identique des armes du Limbourg. Une aquarelle de G.-L. Hartmann reproduisant ce pennon dans l'appendice de son *Wappenbuch* prouve nettement l'absence à cette époque de ce morceau de soie.

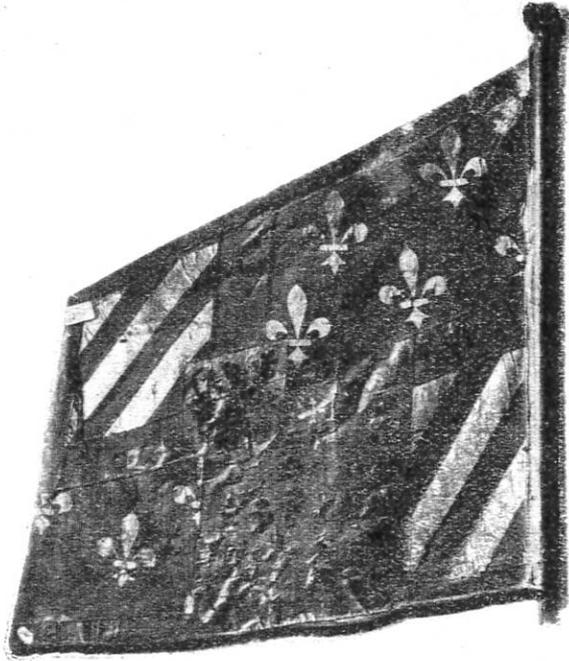
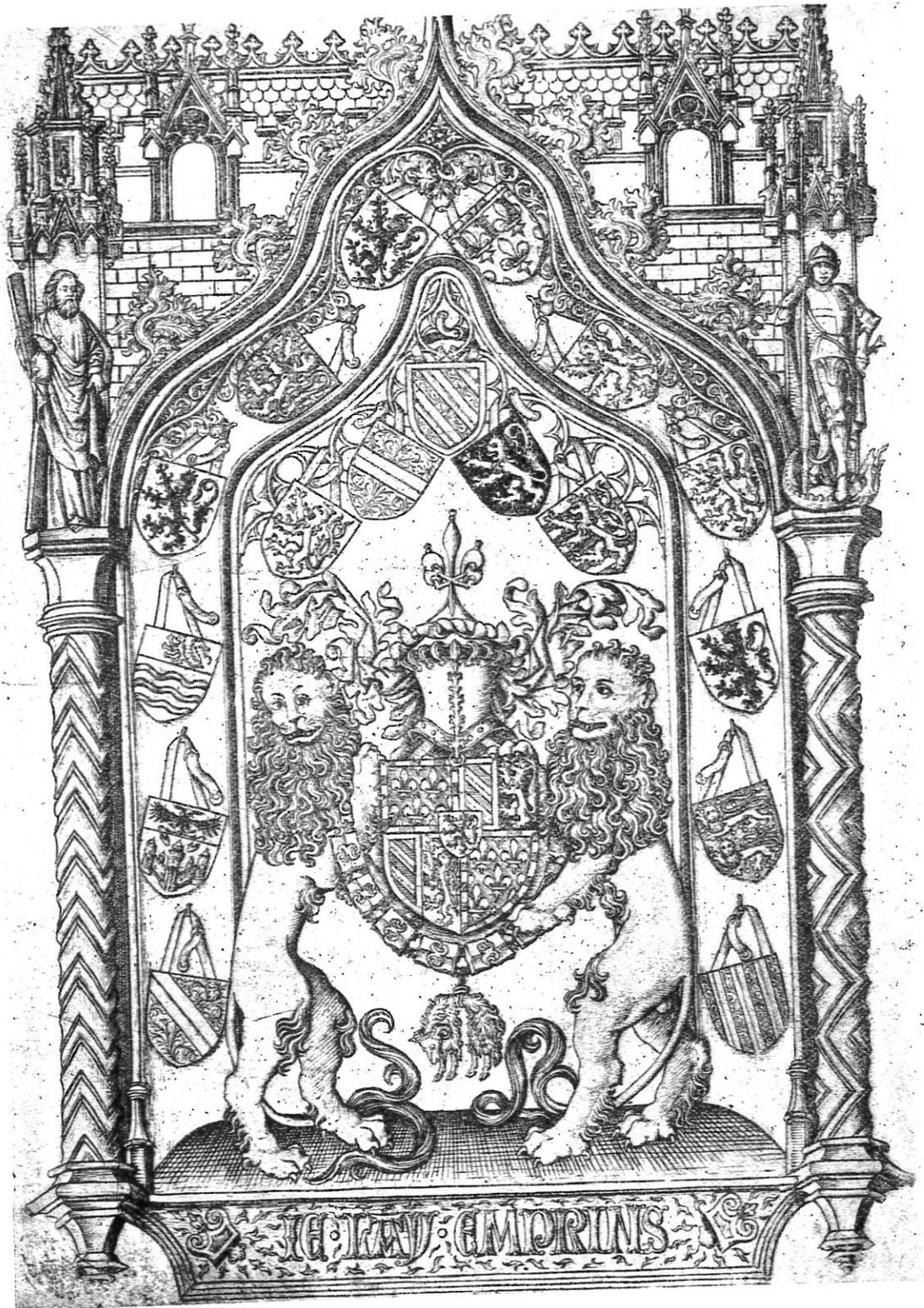


Fig. 2

FRAGMENT DE PENNON CONSERVÉ A L'ARSENAL DE SOLEURE.

Le restaurateur a répété les armes du Limbourg à l'instar de l'auteur du recueil de drapeaux de Soleure, datant du xvii^e siècle, et du peintre des fresques murales de l'église des Franciscains à Lucerne. Les grandes armoiries de Bourgogne, reproduites dans l'œuvre gravé du maître W. A. (fig. 1) comme celles des tapisseries des musées historiques de Berne et de Thoune en Suisse, ne comportent pas cette répétition anormale.

En même temps se pose la question de la forme primitive de ce pennon. Fort opportunément, un fragment d'un pennon similaire (fig. 2) se trouve



GRANDES ARMES DE CHARLES LE TÊMÉRAIRE (1467).

Fig. 1

conservé à l'arsenal de Soleure (n° 1146 du catalogue). Malheureusement la partie extérieure de cette enseigne n'existe plus. Elle correspond au n° 21 du recueil établi par les soins du conseiller Franz Hafner à Soleure en 1660 et provenait du butin de Nancy (fig. 3). D'ailleurs l'auteur de ce recueil a dû procéder à des interprétations plus ou moins fantaisistes de certains détails en raison de la vétusté des étendards à reproduire à l'époque. Précisément le pennon n° 21 en question présente des particularités héraldiques anormales. D'abord la répétition du lion du Limbourg et l'interprétation erronée

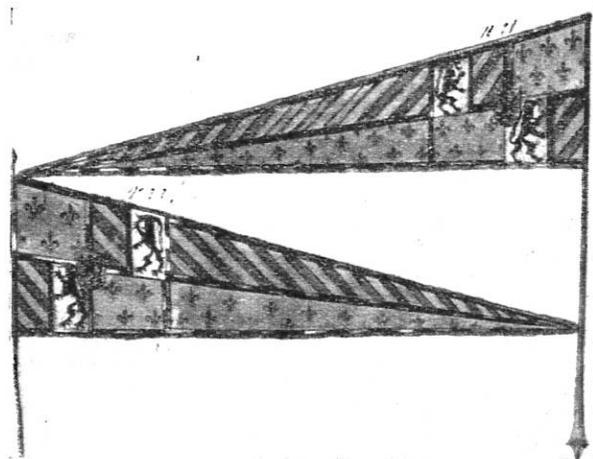


Fig. 3

DESSIN DU RECUEIL HAFNER, SOLEURE

des armes de Bourgogne ancienne. En effet les bandes de ces armoiries sont au nombre de six bien défini. Tandis que les fleurs de lys des armoiries de Bourgogne moderne sont sans nombre, la répétition de nombreuses bandes d'or et d'azur, entourées d'une bordure composée d'argent et de gueules nous paraît être une reconstitution inexacte de la partie absente actuellement, sans doute déjà arrachée ou illisible vers 1660.

Le fragment original du pennon de l'arsenal de Soleure montre également la même inclinaison de la soie par rapport à la hampe que celle du pennon de Saint-Gall. Ce fait n'avait pas été remarqué non plus par l'auteur du recueil de Soleure. Cette inclinaison oblique et voulue de la soie par rapport à la hampe peut s'expliquer par l'habitude de l'époque de ne pas porter une enseigne armoriée entièrement enroulée autour de la hampe. Le porte-enseigne à cheval tenait de la même main la hampe et la pointe flottante de l'étendard ou du pennon, comme nous le représentent une miniature des *Heures de Turin* (Guillaume de Bavière et sa suite) ou les

Handwritten text in cursive script, likely a signature or inscription.

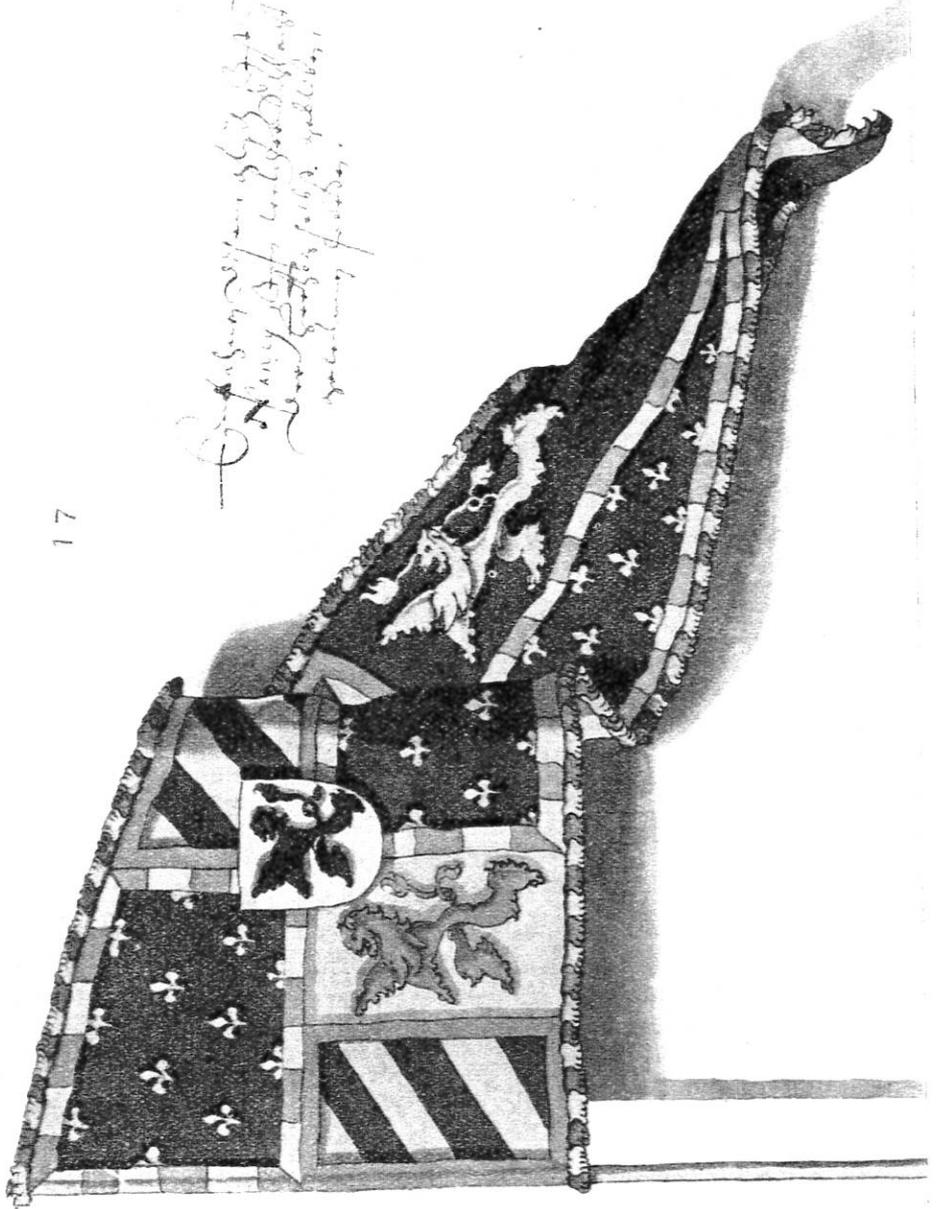


Fig. 4

en or, puis l'inscription « Je l'ay emprins » accompagnée de flammes d'or. Dans la pointe le briquet d'or enflammé traversé de deux flèches d'or en sautoir, insigne des archers. Un filet en argent parcourt le triangle du guidon parallèlement au bord. Près de la douille, dans les angles deux briquets jettent des flammes. La douille, aux mêmes couleurs que le guidon, est encadrée d'un mince filet d'or. La partie flottante du guidon est garnie d'une bordure de franges de soie, composée de bleu et blanc. Les franges anciennement blanches, sont jaunies par le temps.

Ce guidon a été rentoilé et restauré en 1875. Longueur 2^m, 50, hauteur de la douille 0^m80 (fig. 5).

Les initiales « C M » sont celles de Charles le Téméraire (Carolus) et de sa troisième femme Marguerite d'Angleterre de la Maison d'York, sœur du roi Edouard IV qu'il épousa en 1468. Il s'agit sans doute en l'occurrence d'un guidon appartenant à l'un des corps d'archers anglais de la Garde du Téméraire.

3. — GUIDON SIMILAIRE AU PRÉCÉDENT.

Même exécution que le précédent mais sur fond entièrement rouge. Les deux briquets d'or enflammés dans les angles près de la douille sont accrochés dans le filet d'argent qui parcourt le guidon près du bord extérieur. Le briquet d'or traversé de deux flèches croisées dans la pointe du guidon est accompagné de deux pierres. Longueur 2^m, 40, hauteur de la douille 0^m, 90.

Une aquarelle exécutée par D. G. Hartmann fils en 1833 prouve que ce guidon apparaissait alors peint des deux faces, le revers reproduisant les mêmes sujets, mais en sens inversé.

4. — ÉTENDARD PRINCIPAL OU ENSEIGNE DU CONDUCTIER D'UNE COMPAGNIE D'ORDONNANCE.

Seule la partie supérieure de ce magnifique étendard triangulaire se terminant en deux pointes est actuellement conservée. Une douille rouge à filets d'or borde le champ bleu du côté de la hampe. A côté de la douille apparaît la représentation de saint Etienne martyr (coupé aux hanches), à la tête et aux mains de carnation, vêtu d'une dalmatique en or. Le saint retient de ses mains des pierres, instruments de son martyre. La tête est frappée d'une pierre qui fait couler sur sa joue un mince filet de sang (fig. 6).

Cette figure rappelle instinctivement l'image du saint patron apparaissant sur le portrait d'Etienne Chevalier, peint par Jehan Fouquet en 1455 (Deutsches Museum, Berlin).

L'autre partie du champ bleu de l'étendard contient le mot du Téméraire

Chevaliers du Christ du grand retable des Frères van Eyck à Gant. La coupe inclinée de la soie permettait ainsi la parfaite lecture des armes peintes sur le pennon ou des devises d'un étendard ¹.

La forme primitive du pennon de Saint-Gall se rapprochait plutôt du type triangulaire, se terminant en pointe, du recueil de drapeaux de Lucerne *Luzerner Fahnenbuch* (fig. 4).

D'autre part toutes ces enseignes aux armes de Bourgogne, souvent désignées comme « Hauptbanner » (bannière principale) devaient accompagner chaque unité de l'armée en signe de ralliement national. Elles

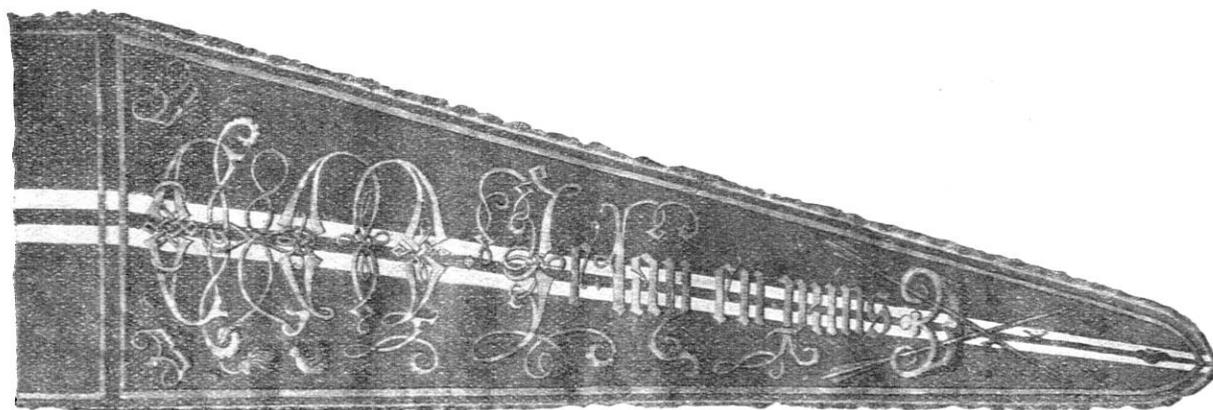


Fig. 5

GUIDON D'UN CORPS D'ARCHERS A CHEVAL DE LA GARDE DUCALE.

n'étaient certainement pas le signe distinctif d'une unité définie comme par exemple d'une compagnie d'ordonnance (voir p. 106). Leur nombre devait être assez important. Il se peut que le format triangulaire ait été réservé à la cavalerie tandis que la forme rectangulaire (*en bannière*) se rattachait aux troupes à pied. La grande bannière de Charles le Téméraire, carrée ou rectangulaire, devait se distinguer par ses dimensions plus importantes et son exécution plus riche et particulièrement soignée.

2. — GUIDON D'UNE FORMATION D'ARCHERS A CHEVAL DE LA GARDE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

Ce guidon triangulaire en soie peinte et à pointe légèrement arrondie, coupé de bleu et de rouge par un ruban blanc-bleu-blanc des couleurs de la Garde. Par-dessus tout les majuscules « C M » en or, reliées par des cordons

1. Voir Adrien Harmand, *Jeanne d'Arc, ses costumes, son armure*, Paris 1929, p. 284 ss.

Commines (voir page 107) à la 14^{me} compagnie d'ordonnance, mais les couleurs indiquées diffèrent complètement.

5. — ÉTENDARD PRINCIPAL OU ENSEIGNE DU CONDUCTIER D'UNE COMPAGNIE D'ORDONNANCE (A L'IMAGE DE SAINT JUDE).

Cet étendard au fond d'argent, à la douille coupée de rouge et bleu à filet d'or, porte dans un encadrement quadrilatère aux arcs de couleur rouge l'image de saint Jude (Thaddée) assis, vêtu de rouge, sur un banc à sculptures gothiques de couleur brune. De ses mains il tient un parchemin déroulé couvert d'écriture tandis que sa main gauche tient une faux de guerre portant une marque en forme de trèfle. Il est entouré de deux côtés d'une inscription en lettres gothiques noires: « saint Jude. » Faisant suite au quadrilatère apparaissent les deux initiales « C » accompagnant deux bâtons noueux en sautoir, le tout peint en rouge est relié par des cordons de couleur rouge.

L'étendard est coupé en deux longues pointes flottantes dont la partie supérieure porte l'inscription « JE L'AY » en majuscules gothiques de couleur rouge, accompagnées de briquets enflammés de même couleur. La partie inférieure comporte les mêmes motifs et l'inscription « EMPRINS » le tout peint en rouge sur le fond argent.

Les deux bouts flottants portent la croix de Saint-André en or sur fond rouge pour la pointe supérieure, sur fond bleu pour la partie inférieure. Les deux pointes portent une bordure d'or à leur bord intérieur.

Les franges de soie bordant tout l'étendard sont composées de bleu et de blanc (aujourd'hui complètement passées). Rentoilage et restauration par le peintre Sesar. Longueur 4^m, 68, hauteur à la douille 1^m, 37.

Les trois enseignes qui suivent portant l'image du même saint et peintes aux mêmes couleurs, semblent avoir appartenues à la même compagnie d'ordonnance que cette enseigne du conductier.

6. — CORNETTE D'ESCADRE APPARTENANT A LA MÊME COMPAGNIE D'ORDONNANCE.

Cornette en forme de rectangle couchée, aux mêmes couleurs que l'étendard principal précédent. La douille coupée de blanc et bleu est encadrée par un filet d'or. Dans le quadrilatère peint en rouge apparaît sur fond argent saint Jude assis, vêtu de rouge. La main gauche tient un livre en or tandis que la droite tient un couteau ressemblant au fer d'une arme d'hast. Derrière lui sur un fond or en lettres noires l'inscription « Saint Jude ». Suit la croix de Saint-André flanquée de deux « C » et du mot « JE L'AY EMPRINS » peint en lettres rouges sur fond argent et accompagné de flammes rouges. Le bout, sans doute coupé de blanc et bleu, manque aujourd'hui. Bordure de franges de soie composée de blanc et bleu.

« Je l'ay emprins » en lettres d'or coupées au milieu. La pointe flottante attenante est rouge, encadrée d'un filet en argent. Elle contient la croix de Saint-André en or ainsi que trois briquets jetant des flammes en or. La bordure de franges de soie est composée de bleu et blanc jusqu'à l'intersection de la pointe rouge qui est frangée de bleu.



Fig. 6

Ce fragment de soie peinte, dont le côté face est conservé, a été rentoilé et restauré par A. Sesar en 1874. Longueur 3^m, 63, hauteur à la douille 0^m, 70. (Hauteur totale ancienne 1^m, 20.)

La partie inférieure de l'étendard, disparue aujourd'hui, existait encore fragmentairement, à en juger une aquarelle de D. G. Hartmann fils, en 1833. Le champ inférieur était rouge, la partie flottante inférieure qui n'existait déjà plus à cette époque, devait être bleue et garnie de franges de soie blanche.

Cet étendard pourrait correspondre d'après les indications citées de

L'exactitude du fait est d'ailleurs prouvée par le magnifique étendard militaire de la ville de Gand (musée archéologique) peint par Agnès van der Bosch en 1490 et dont les deux faces sont conservées.

7. — BANDEROLE DE CHEF DE CHAMBRE D'UNE ESCOUADE D'ARCHERS.

Appartenant à la même compagnie d'ordonnance que les deux précédentes enseignes, cette banderole à douille coupée de rouge et bleu à filet d'or porte la même image de saint que l'étendard principal mais de dimensions réduites. Suivent les bâtons noueux en sautoir aux briquets accrochés et le mot du duc en majuscules gothiques de couleur rouge sur fond argent. Le bout rectangulaire, coupé de rouge et bleu et entouré d'un filet d'or, porte sur le tout deux flèches d'or en sautoir passant par un briquet enflammé. Longueur 2^m, 762, hauteur 0^m, 372 (fig. 9).



Fig. 9

8. — BANDEROLE DE CHEF DE CHAMBRE D'UNE ESCOUADE D'ARBALÉTRIERS.

Des mêmes couleurs que les précédentes enseignes, elle appartenait également à la même compagnie d'ordonnance. Banderole d'argent aux inscriptions, emblèmes et encadrement de couleur rouge. Saint Jude est représenté ici à mi-corps accompagné de l'inscription « S. Jude » en noir. Suit un briquet traversé de deux carreaux d'arbalète et l'inscription « Je l'ay emprins » le tout en rouge accompagné de flammes rouges. Le bout, qui semble-t-il, devait être coupé de blanc et bleu comme la douille, manque. Longueur 1^m, 42, hauteur 0^m, 27.

9. — BANDEROLE DE CHEF DE CHAMBRE D'UNE FORMATION D'ARCHERS.

Banderole de fond bleu à la douille coupée de rouge et bleu à filet d'argent. Dans le quadrilatère l'image de saint Pol jusqu'aux hanches, vêtu d'or et entouré de l'inscription « Saint Pol » en lettres d'or (fig. 10). Le cadre, les briquets ainsi que les autres emblèmes et l'inscription en majuscules gothiques, également en or. Bordure de franges de soie composée de blanc et bleu. Hauteur 1^m, 58, longueur 0^m, 30.

Le bout, manquant aujourd'hui, existait en 1823 lors de l'exécution des dessins aquarelles de Hartmann père. Il était coupé de rouge et bleu aux

Soie peinte, rentoilée et restaurée par le peintre Sesar. Les couleurs de l'enseigne ont pâli. Longueur 2^m, 785, hauteur 0^m, 477 (fig. 7 et 8).

Dans la suite des aquarelles de D. G. Hartmann fils, exécutées en 1833 l'artiste a ajouté à cette cornette un fragment de couleur bleue aux bâtons



Fig. 7 et 8.

nouveaux d'or en sautoir, provenant d'une autre cornette et qui ne semble pas avoir fait partie primitivement de cette enseigne. D'ailleurs le dessin aquarellé de Hartmann père de 1823 reproduit le bout de la cornette entièrement lacéré. Les deux aquarelles indiquent nettement que l'enseigne était peinte indistinctement des deux faces, mais les emblèmes apparaissaient sur le côté revers en sens inversé.

3. — FRAGMENT D'UNE ENSEIGNE A L'IMAGE DE SAINT GEORGES.

Cornette ou banderole déchirée au milieu. Elle était coupée de rouge et bleu et contenait près de la hampe un médaillon avec l'image de saint Georges terrassant le dragon, le tout en or sur un tertre de sinople. Suit la croix aux bâtons noueux de saint André accompagnée de deux « C » en or.

*
**

A la suite de ces documents originaux et iconographiques, les sources provenant des archives permettent de nous renseigner d'une façon précise sur tous les détails de la confection de ces enseignes et sur les peintres, créateurs de ces chefs-d'œuvre héraldiques.

Les comptes détaillés de l'« Ancienne Chambre des comptes » de la maison ducale de Bourgogne, conservés aux archives de Lille et publiés en partie par le comte de Laborde¹ renferment une foule de renseignements du plus grand intérêt pour l'histoire des drapeaux bourguignons.

Les peintres de cour, chargés de l'exécution des œuvres héraldiques, relevaient en tant que fonctionnaires de la cour (*varlet de chambre du duc*) de l'Escuyer d'Escuierie. Il était chargé, selon Olivier de la Marche, des dépenses pour l'armée, les bannières, étendards et autres enseignes.

Nous relevons pour l'époque de Philippe le Bon (1419-1467) les noms des peintres de bannières suivants : Baudouin de Bailleul, Hue de Boulogne, Jehan Pentin, Jehan de Boulogne, Pierre Coustain et Jehan Hennecart. Les deux derniers travaillaient surtout à l'époque de Charles le Téméraire et méritent de retenir tout particulièrement notre attention.

Les comptes nous fournissent d'autre part la désignation exacte des différentes catégories d'enseignes et qui se trouvent liées à des types bien définis : la *banière* armoriée, le *penon* également peint aux armes du duc, l'*estandar* peint aux devises et mots et les *penonceaux* flottant au bout des lances. Nous ne citerons ici que les extraits les plus importants.

La diversité de la confection des enseignes, de façon *sangle* ou *double* et les matières employées allant de la toile simple à la soie damassée d'Italie y sont minutieusement consignées.

Archives de Lille. Ancienne Chambre des comptes. Recette générale :

1419-20. n° 536. — « A lui (Baudin de Bailleul, peintre) pour IIII banières et deux penons de bature sur soye, pains d'un costé et d'autre, pour chascune banière et penon IIII f. et demi sont XXI l. XII s. »

1. De Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, preuves, I et II, Paris 1849.

briquets d'or par lesquels passaient deux flèches. Un examen attentif semble permettre de déchiffrer encore le chiffre IIII (4) qui indiquerait la quatrième escouade.

Trois autres enseignes reproduites en aquarelles par Hartmann père et fils en 1823 et 1833 ont malheureusement disparu depuis longtemps. Nous faisons suivre leur description :



Fig. 10

1. — BANDEROLE D'UNE ESCOUADE D'ARCHERS OU D'ARBALÉTRIERS.

Banderole de couleur rouge avec une figure de saint indéfinissable en or tenant une banderole à l'inscription illisible de la main gauche. A côté du quadrilatère un briquet en or, le mot du duc et le chiffre « c III » (?). Le bout est lacéré.

2. — BANDEROLE D'UNE ESCOUADE SIMILAIRE.

De couleur bleue à la douille coupée de bleu et rouge. Dans le quadrilatère une image de saint indéfinissable en or. A la suite, dans le champ bleu, le briquet et le mot du duc en or. Le bout contient sur fond bleu deux briquets superposés en or et traversés de deux flèches croisées.

de MdS et plusieurs autres cy aprez nommez... pour... ung grant estandart de bougran de trente deulx aulnes de long, pallé de trois couleurs, blanc, bleu et vermeil, frangié de franges de fille et copponné desdictes trois couleurs à oille et par dessus semé du mot et devise de MdS de grans lettres d'or et d'argent et de semblables fusilz, pierres et estincelles. Item dix pennons de bature, armoyez a ses armes, chascun de sept aulnes de long, frangiez de franges de fille ; et au bout desdites armes ung grant fusil d'or et le caillou d'argent ensamble de grans lettres d'argent, les noms des offices de l'ostel de MdS. Item X autres pennons de bougran bleu fais de coulleurs à oille de semblable devise et fraingure. Item ung grant estandart de drap de damas que paravant estoit tout prest et fait de damas de deux coulleurs à sa devise, lequel il a convenu copper à moittié pour y adjouster autant de drap de damas vermeil comme il y avoit délivré des autres coulleurs, et icellui estandart redoré de fin or et reffait les lettres et devise selon ce qu'il appartenoit. Item samblablement ung grant estandart de bougran, lequel par avant n'estoit que de deux coulleurs et XVIIc petis pennoncaulx pour lances ou haches fais à la devise de MdS de coulleurs à oille.

Pour toutes lesquelles chosses et aussi pour les franges qui y ont esté nécessaires et pluseurs autres frais... pour le pris et somme de..... Iic LXIX l. IX s. »

Le compte suivant contient des indications sur les cottes d'armes armoriées ainsi que les flammes de trompettes dont ces peintres étaient également chargés :

1427-28. n° 882. — « A Hue de Boullongne, peintre de MS, pour plusieurs parties d'estandars, cottes d'armes pour MS et pour heraulx et bannières de trompettes qu'il a faites pour MS et par son ordonnance pour le siège de Compiègne..... IX xx XV fr. »

1433-34. n° 1138. — « A Hue de Boullongne, peintre, pour les estandars, bannières, panons et autres parties et estoffes de son mestier de peinture par lui dernièrement faictes et livrées pour le voyage de MS en Bourgogne, c'est assavoir pour trois estandars, l'un de satin gris et noir, et les deux autres de tiercelin, pareil de couleur par dessoubz, pains de fin or fait à huile, au mot (et) devise de MS, emplis de plusieurs flambettes d'or fin et lettres d'argent, accouplées d'un las asuré pour ce au pris de XII fr., ditte monnoye, chacune pièce valent..... XXXVI fr. »

Le tiercelin était une étoffe confectionnée de trois trames de fils de nature

L'expression « bature sur soye » désignait autrefois l'application sur l'étoffe de dessins obtenus par la pression de feuilles de métal battu. Les inscriptions et devises héraldiques y furent ainsi appliquées.

1421-22. n° 618. — « A Hue de Boulongne, varlet de chambre et peintre de MdS, la somme de neuf vins huit livres du pris de XL gros, nouvelle monnoie de Flandres la liure, laquelle lui estoit deu pour la façon et estoffes de son métier de plusieurs estandars — que MS lui avoit fait faire pour lui en aidier en son voiaige que ou mois de février CCCCXXJ il avoit proposé de faire vers son pays de Bourgongne, ainsi : — quatre grans estandars dont les deux estoient de satin, moittié noir et moittié bleu, sur chascun desquels auoit un grant fusil et la pierre qui y appartient, avec plusieurs flambes et estincelles selon la devise de MdS, tout de fin or et argent batu à oille et les deux autres aussi, est assavoir de bourguerran moittié noir et moittié bleu, sur chacun desquels a semblable devise d'or parti et de fin argent. Item IX lanches tant pour MdS, comme pour ses bannières et estandars, peintes à huile, de bleu et de noir, semez de fusilz à sa devise, dorées et argentées, comme lesdits estandars. Item IJm de penoncheaux pour lances, de bouquerran, moittié noir et moittié bleu, pains de fusilz et flambes dorées d'or party et les pierres d'argent et le champ emply de flambettes vermeilles faites à manière de feu, pour toutes lesquels choses dessus dites, MdS a fait traittier et accorder avec ledit Hue de Boulongne, par Anthoine de Villers son escuier d'escurie, tant pour les peines et despens de plusieurs ouvriers qui hastivement jour et nuit lui ont aidié à les faire et pour les avoir fait couldre et tailler, comme pour les estofes de sondit mestier et pour les avoir fait amener de la ville de Bruges de vers lui, en la ville d'Arras, pour le pris et somme de. IX xx IIIJ livres.»

Dans ce compte nous rencontrons l'utilisation de satin fin à côté du bougran, toile d'une trame assez forte.

1424-25. n° 690. — « A Jehan Pentin, orfèvre, ... Item une grant banière et ung penon de guerre à ses armes. Ung grant estandard de drap de damas bleu et blanc double broudé moult richement à la devise de MdS, tout couvert et semé de fusilz grans et petis pierres, estincelles et flambes d'or et d'argent... »

Exceptionnellement nous voyons un orfèvre chargé de la confection de la grande bannière et d'autres enseignes. La broderie sur ces dernières représente un fait plutôt rare à cette époque.

1426. n° 828. — « A Hue de Boullongne, varlet de chambre et peintre
Revue d'Héraldique.

bannières de guerre, IX s. — Pour vint trois livres onze onces de franges, assavoir : les XVII l. II^o demie coponnées d'or et de soye noire et les autres VI l. VIII^o demie de soye vermeille toute plaine, contenant chascune livre seize onces employées à franger lesdits penons de guerre et bannières de trompettes, ... — Pour ung sizain de soye vermeille employée à coudre icelles franges ausdictes trompettes, III s. »

Ces quelques extraits témoignent de l'extrême variété des enseignes en usage à la cour et dans l'armée de Philippe le Bon. Charles le Téméraire en augmenta encore le nombre par l'adjonction de nouveaux étendards et bannières.

*
* *

Les arts avaient connu un essor puissant dans toutes les parties du duché de Bourgogne durant le règne de Philippe le Bon. Les frères Hubert et Jan van Eyck, le maître de Flémalle et Rogier van der Weyden furent les maîtres de la peinture. Charles le Téméraire, épris de faste et d'art somptuaire bénéficia à son tour du rayonnement de l'art flamand, magnifiquement représenté par des artistes de premier plan tel que van der Goes, Justus de Gand, Hans Memling et Dirck Bouts. Avec eux la peinture flamande atteignit son apogée.

Bruges, métropole du commerce et de la navigation flamande était en même temps un centre artistique des plus importants du duché de Charles le Téméraire. D'ailleurs les images de saints, peintes sur les enseignes bourguignonnes, en grande partie à Bruges même, témoignent dans leur exécution d'un caractère artistique si prononcé que seul des artistes de premier rang pouvaient les avoir exécutées. Parmi ces derniers nous pouvons compter *Pierre Coustain* et *Jehan Hennecart*. Ils méritent, en raison de leur importance une place particulière dans cette étude.

Pierre Coustain (Cousstens, Cousteyn) ¹ était originaire d'une simple famille de vassaux de l'abbaye de Saint-Jean-de-Losne près de Dijon. Un certain Humbert Coustain réussit à gravir rapidement les échelons de la cour de Philippe le Bon et fut anobli. Il mourut à Arras, laissant une fortune importante. Au cours de sa carrière il avait usé de son influence pour établir à la cour ducale plusieurs membres de sa famille.

1. Alph. Wauters, *Recherches sur l'Histoire de l'école Flamande de Peinture dans la seconde moitié du XV^e siècle* dans « Bulletin de l'Académie Royale de Belgique » 3^e série, t. III, n^o 4, 1882 ; Tieme-Becker, *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler*, Leipzig 1912, VII, p. 600-601.

différente. Le *las* était, comme les *lacs d'amour* un cordon qui liait des emblèmes et représentait à l'époque un motif d'ornementation décorative fréquemment employé.

1435-36. n° 1195. — « A Hue de Boullongne — pour... une banière de bougheran bleu de IIIJ à V aulnes de hault et par dessus fait d'or parti, une ymage de Notre Dame de bature à huille et le champ rempli de fleurs de lys d'or... »

1454-55. n° 1579. — « A Jehan de Bouloingne, peintre, varlet de chambre de MdS, et autres ci après nommez... audit Jehan de Bouloingne, pour... avoir paint à huille sur quatre estandars de drap de damas plusieurs grans fuis d'or, flambes et autres choses, des couleurs et devises de MdS, ... pour chascun estandarts, valent... VI xx l. »

n° 1580. — « Pour huit autres estandars pour les archiers et fourriers pareillement pains sur tiercelin, au pris de dix huit livres pièce... »

n° 1581. — « Pour quatre banières de guerre, pareillement peintes à huille, lesquelles seront toujours desployés sur les champs, audit pris de dix huit livres pièce, ... »

n° 1582. — « Pour deux autres banières de drap de damas et deux penons de semblable drap, armoïées desdictes armes, audit pris de dix huit livres pièce, ... »

n° 1583. — « Pour quatre penons de guerre pareillement armoiez, audit pris de etc... »

n° 1584. — « Pour seize banières de trompettes de guerre, dont les quatre sont de drap de damas noir peintes et armoïées desdictes armes, au pris de six livres pièce, ... »

n° 1588. — « Pour XLIII penons des offices d'icellui S de deux aulnes et demi de long, chascun servans à mettre sur charriotz, au pris de vint solz pièce, ... »

n° 1589. — « Pour douze cornettes de drap de damas, au pris de quatre livres seize sols pièce, ... »

n° 1590. — « Pour mil banièrettes armoïées semblablement à deux lez des armes de MdS, lesquelles se bailleront aux marchans ravitaillans l'ost, au pris de deux sols pièce, ... »

Un autre compte nous renseigne sur le ruban et les franges de soie qui bordaient les enseignes :

n° 1592. — « (A Garnier Pourcelot, varlet de chambre et garde de tapisserie de MS le conte de Charollois). Pour huit aulnes de ruban fait d'or de Bruges et de soye vermeille, employés à border lesdictes IIII

« entremets » artistiques de Lille à la cour de Philippe le Bon. Dès 1467 il collabora avec Pierre Coustain comme peintre de cour et comme peintre héraldiste :

1467-68. n° 1943. — « A. Jehan Hennequart et Pierre Coustain, peintres et varlets de chambre de MdS, pour six vins grans blasons armoiez des armes dudit feu MS, ... »

Un autre extrait de compte de la même année présente une importance capitale pour l'histoire des étendards bourguignons. En effet, Jehan



Fig. 11.

GRAND ÉTENDARD A L'IMAGE DE SAINT GEORGES. ARSENAL DE SOLEURE.

Hennecart est chargé de la confection et de la peinture du grand étendard de Charles le Téméraire :

1467-68. n° 1968. — « A. Jehan Hennequart, varlet de chambre et peintre de MdS, — pour la façon du grant estandard de MdS, de taffetas blanc, ou a esté paint et figuré, à deux endroits, l'ymage de MS Saint George à cheval, combattant le dragon et y a été escript de grant lettre d'or le mot et la devise de MdS..... XXXVI I. »

Ce document fait immédiatement songer à l'étendard à l'image de saint Georges sur fond blanc et bleu de l'arsenal de Soleure (fig. 11). Abstraction faite du fond coupé blanc et bleu de l'exemplaire de Soleure, il y a un rapprochement intéressant à faire avec le grand étendard peint par Jehan Hennecart. L'hypothèse de voir dans l'étendard de Soleure une œuvre de l'atelier de J. Hennecart peut même être envisagée.

Jean Coustain (frère ou cousin de Pierre C.) gagna ainsi la confiance du prince et devint « premier varlet de chambre du duc et son plus privé ». Mais il fut mêlé à une conspiration, mis en arrestation et finalement décapité en 1462. Fort heureusement la situation du peintre Pierre Coustain ne fut pas troublée par cet événement.

Pierre Coustain prit la succession de Jehan de Boulogne (voir page 120) comme peintre et administrateur du château de Hesdin et fut nommé à son tour varlet de chambre et peintre du duc (*des princen scilder*) le 3 janvier 1453. Il occupa cette charge jusqu'à sa mort. A partir de 1456, il apparaît comme peintre de bannières :

1456-57. n° 1816. — « A Pierre Coustain, peintre et varlet de chambre de MdS, pour plusieurs parties d'ouvrages de son dit mestier, assavoir pour 28 bannières, etc..... VII xx XIII l. »

1458-59. n° 1839. — « A Pierre Costain, peintre, pour la façon de plusieurs cottes d'armes et bannerets qu'il a faits, et autres ouvrages de son mestier..... III c l. »

C'est en collaboration avec Jehan Hennecart, sur lequel nous reviendrons, qu'il mit en scène et dirigea les solennités du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York en 1468, qui fournit l'occasion d'un déploiement de luxe et de faste inouïs.

L'historien de l'art belge A. Wauters insiste particulièrement sur la situation importante qu'occupait Pierre Coustain à la cour de Bourgogne. Des peintures de sa main restent inconnues jusqu'à ce jour, mais son influence s'exerça pendant trente ans d'une manière considérable sur l'activité artistique de son époque. Jean Hervy de Valenciennes fut son élève ¹.

Après la mort de Charles le Téméraire, en 1477, Pierre Coustain entra au service de Marie de Bourgogne et de son époux Maximilien d'Autriche. Il peignit les bannières des milices de Bruges et l'étendard de leur chef Jean de Gruuthuyse, comte de Winchester ². Il séjourna constamment à la cour de Bruges et mourut aux environs de 1480.

Jehan Hennecart (Hennequart, Heinecart ou Hinckaert) ³ est cité pour la première fois à l'occasion des préparatifs et de la mise en scène des fameux

1. A. Wauters, *op. cit.*, p. 25.

2. Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, VI, p. 178.

3. Henry Martin, *Jehan Hennecart peintre de Charles le Téméraire* dans « Gazette des Beaux-Arts », XIII, 1917, p. 155-172; Thieme-Becker, *op. cit.*, XVI, 1923, p. 394-395.

rappellent bien les mêmes motifs décorant les initiales du manuscrit de l'« Instruction d'un jeune Prince » par Jehan Hennecart...¹. D'autre part la signature calligraphiée de Pierre Coustain (fig. 12) semble indiquer une certaine parenté entre les fioritures de sa signature et les ornements similaires des lettres sur les enseignes.

Quoi qu'il en soit, le fait de pouvoir attribuer avec certitude à Pierre Coustain et Jehan Hennecart la confection et les peintures de ces enseignes permettent à ces magnifiques trophées d'occuper enfin la place qui leur revient dans l'Histoire de l'Art.

Paul MARTIN,
Attaché à la direction des Musées
de la Ville de Strasbourg.

1. Henry Martin, *op. cit.*, p. 155 et 172 et la miniature reproduite, p. 162. Voir aussi Paul Durrieu, *La miniature flamande*, Bruxelles et Paris 1921, pl. XXVIII à XXX.

A la même époque Jehan Hennecart exécuta par ordre du duc le manuscrit de l'« Instruction d'un jeune Prince ». En 1472 il fut chargé par Charles le Téméraire avec son *compagnon* Pierre Coustain de la confection de nouvelles enseignes en rapport sans doute avec la réorganisation des forces militaires :

Archives de Lille. 31 janvier 1472. n° 4038. — « Je, Jehan Hannequart, varlet de chambre et peintre de MS le duc de Bourgoingne, confesse avoir receu ... la somme de six cens livres — en prest et paiement sur la facon de ... ? d'estandars, banières, penons, guidons et cornectes que MdS m'a présentement ordonné — par dessus ceulx que Pierre Coustain, mon compagnon, a dernièrement faiz... »

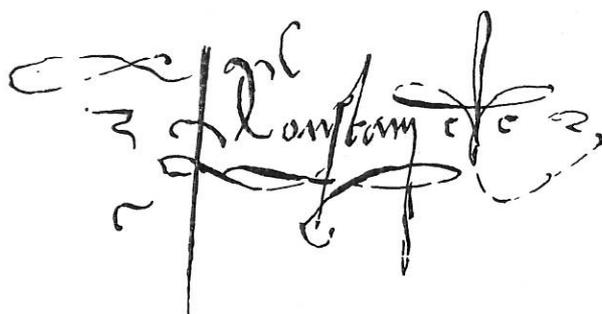


Fig. 12.

L'influence exercée par Jehan Hennecart sur les arts à la cour de Bourgogne devait être en rapport avec sa situation privilégiée de peintre attitré, comparable à celle de Jan van Eyck à la cour de Philippe le Bon. Les manuscrits et miniatures qui lui sont attribués sont pourtant assez inégaux, raison pour laquelle son importance ne peut être précisée. Henri Martin dit de lui qu'il est « très supérieur à la plupart des artistes, ses contemporains, aux gages de la maison de Bourgogne »¹. Après 1475 les détails manquent sur son existence.

Pour l'instant il n'est pas possible encore, faute de documents indiscutables, de préciser la part qui revient à Pierre Coustain et Jehan Hennecart dans la paternité des étendards bourguignons encore conservés dans les Musées de la Suisse.

Certains éléments de décoration apparaissant dans les lettres « C » et « M » où l'interprétation stylistique des bâtons noueux de la croix de Saint-André

1. Henry Martin, *op. cit.*, p. 170 et Thieme-Becker, *op. cit.*, p. 394-395.

Saïma, près Nyslott, le fier château d'Olofsborg (Olavîlinna). C'était en 1475, au temps où les dynastes russes, aussi nombreux que les églises de Moscou, étaient tributaires du grand khan des Tartares mongols. Très bien conservée, cette citadelle est sans doute le témoin médiéval le plus septentrional de la défense européenne contre l'Asie. »

.
 « Un vieux gentilhomme finlandais m'a raconté, à l'époque où j'étais fidèle visiteur de la « maison des chevaliers » d'Helsingfors, qu'au cours d'une croisière contre des pirates russes, en plein golfe de Finlande, au xv^e siècle, un navire finlandais eut à secourir une galère des chevaliers teutooniques d'Albert de Prusse. Ces derniers avaient leur croix de croque-mort, aux couleurs Hohenzollern, noir et blanc ; ils s'étonnèrent, à cette latitude, de voir un pavillon rouge et or. *Le soleil nous oublie longtemps ; quand il brille chez nous, il ne s'arrête pas*, répondirent les Finlandais.

A cette heure, ces vaillants, ces preux défendent bien autre chose que leurs foyers. Les Français seront les premiers à dire que cela se voit bien. Pensons à leur lion, au beau glaive, à celui qui est terrassé, aux roses blanches, et écoutons, dans leurs forêts, les soldats blancs chanter le poème de Runeberg l'aède suédois de la terre des lacs :

O Finlande, notre Pays, notre Pays, celui de nos Pères... »

Les monuments héraldiques des Côtes-du-Nord

Notre correspondant pour les Côtes-du-Nord, le vicomte Henri de la Messelière, met en ce moment la dernière main à un ouvrage sur les « Monuments héraldiques » de son département, qui ne sera pas de description seule mais sera en outre richement illustré de plus d'un millier de croquis qu'il a dessinés depuis bien des années. Les circonstances sont évidemment peu favorables à de telles publications, mais il faut espérer que les souscriptions qui permettraient d'en couvrir les frais afflueront cependant. Il faut 250 inscriptions pour arriver à éditer un travail qui constitue une mine inépuisable de documents de premier ordre et desquels le nom seul de l'auteur suffit pour garantir l'exactitude.

Les armoiries de l'île de la Réunion

Le *Bulletin* de l'Académie de l'île de la Réunion, (1936-1937, volume 14^{me}) contient (page 87, séance du 5 novembre 1936) un rapport de M. Philippe L. de Villeneuve, membre correspondant critiquant le blason de l'île, actuellement en usage.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Le blason finlandais

La Finlande peut s'enorgueillir d'un très ancien blason qui est : *de gueules à un lion d'or, couronné du même, tenant en sa dextre une épée droite et foulant un badelaire oriental* (cimenterre), *le champ semé de neuf roses d'argent ; à la bordure d'or*. Les couleurs héraldiques finlandaises sont donc rouge et or, comme celles de l'Espagne. Autrefois, l'étendard finlandais était écarlate avec une croix d'or. Quand la Finlande s'est déclarée indépendante, la croix bleu de ciel sur fond blanc fut adoptée, mais le drapeau de l'État et celui de l'armée portent en cœur le blason rouge et or du moyen âge.

Ce lion couronné brandit une épée droite, une épée chrétienne. Le sabre oriental, avec sa lame courbe, piétiné par le lion finlandais, c'est la Moscovie, le Mongol, l'Asie. Cet ensemble altier s'orne de roses d'argent, — la « Rose blanche » (ordre national finlandais) — en l'honneur des neuf provinces du pays. La présence de ces fleurs, aux côtés des emblèmes défensifs et offensifs, n'est-elle pas un enchantement pour l'héraldiste. Toute l'âme d'une civilisation s'épanouit dans ces gracieuses figures.

Lors de l'absorption de la Finlande par la Russie, l'aigle impérial russe fut chargé du blason finlandais au milieu de ceux de toutes les grandes possessions de l'Empire mais on imagina de faire brandir au lion de sa patte senestre le badelaire oriental !

Il est intéressant de noter que, dans un de nos grands quotidiens « L'Action française » un article a été consacré à la Finlande par M. de Bourcet (numéro du 26 décembre), où ces particularités héraldiques ont été rappelées, ce qui montre que la science que nous servons connaît maintenant l'audience du grand public.

Nous citerons en terminant quelques-unes des réflexions dont M. de Bourcet a accompagné son exposé :

« L'emblème héraldique de la Finlande est d'un symbolisme complet ; bien plus, comme il s'agit d'une patrie qui a toujours eu présente à l'esprit la loi de son existence, ce symbolisme est d'une grande actualité. On se croirait revenu au temps où le chevalier suédois Axel Tott dressait en plein lac

« Le blason est tout à la fois un art ingénieux, une science exacte et une langue universelle, puisque, aussi bien en Italie qu'en France, en Portugal qu'en Russie, les pièces et les figures héraldiques sont en usage » écrit M. de Villeneuve, après avoir rappelé cette phrase de Gérard de Nerval : « La connaissance du blason est la clef de l'histoire de France », et il en prend texte pour demander qu'on intervienne auprès des pouvoirs publics afin de faire entériner les armes héraldiquement constituées de l'île de la Réunion, lesquelles « ont un sens géographique tropical et une physionomie qui en font une armoirie parlante ».

Se reportant aux documents antérieurs, et notamment aux délibérations prises au Conseil municipal de Saint-Denis (capitale de l'île), en 1866, il démontre qu'elles doivent être en effet : *d'or à une montagne de sinople ombrée de même à trois coupeaux dont un fumant émergeant d'une mer d'argent ondulée de même, au chef tiercé d'azur, d'argent, de gueules, c'est-à-dire : tiercé au premier d'azur semé de fleurs de lys d'or qui est de France ancienne pour rappeler le nom de Bourbon ; au deux d'argent, à l'aigle de sable empiétant un foudre de même, qui est de Bonaparte, nom de l'île ; au trois de gueules, au faisceau de licteur d'or posé en pal accompagné des lettres R F posées en fasces une à dextre, l'autre à senestré toutes aussi d'or* insignes du régime actuel.

Devise : PRÆTER OMNES ANGULUS RIDET « empruntée à Horace, exprimant bien cette idée que Bourbon est la plus gracieuse colonie que possède la France ».

Comte REGNAULT DE BEAUCARON.

Une Société héraldique comme il n'en faut pas

C'est avec joie que les héraldistes et les archéologues ont vu surgir l'an dernier une société telle que la nôtre, c'est-à-dire sérieuse et donnant toute garantie de compétence et de probité. Car, hélas ! le blason et la généalogie n'ont été que trop discrédités par les aventuriers et les chevaliers d'industrie qui, spéculant sur la vanité et l'ignorance, n'ont reculé devant aucune falsification pour remplir leurs poches aux dépens de leurs dupes.

Sous l'ancien régime, la chose n'allait pas sans danger. Launay fut pendu à Tournay ; Haudicquer de Blancourt finit ses jours au bagne ; Le Carpentier, inquiet à Cambrai, dut se réfugier en Hollande.

De nos jours, le métier est plus fructueux et sans péril. Je vais conter une histoire vraie. La scène se passe vers l'an 1905 ; je ne change que les noms.

Un de mes amis, M. Quartier, habitant une ville maritime de Picardie, reçoit une belle lettre sur papier ministre. En tête : « Académie héraldique

de France ». Président : le marquis de la Feuillée. Secrétaire : le comte de Sotteville ». Et, à l'angle dextre, un superbe blason enluminé. J'ai oublié les pièces héraldiques, mais j'ai retenu la devise : PRO DEUS, PATRIA ET REX (*sic*).

Suit le texte de la lettre : « Monsieur, au cours des recherches désintéressées que notre Institut poursuit sans se lasser, dans le seul but de rendre service aux familles, nous avons trouvé les preuves que vous appartenez à une très ancienne maison noble du Ponthieu. Si vous voulez recevoir vos armoiries, enluminées sur parchemin il vous suffira de nous envoyer la somme de cinq francs ¹. Pour trois cents francs vous aurez votre généalogie complète depuis l'an 1500. »

M. Quartier me montre la lettre. — « Evidemment », lui dis-je, « vos bonshommes ont trouvé dans Rousseville la généalogie et le blason des Le Quartier, seigneurs de Bichecourt. Je ne vous conseille pas de perdre trois cents francs¹, mais pour les cent sous, vous pouvez y aller. Ils vous enverront, ou je me trompe fort, l'écu au chevron et aux gerbes des Le Quartier de Bichecourt. »

Cela ne manqua pas, Quartier envoya ses cinq francs et reçut aussitôt l'écusson susdit.

Mais, comme il avait mordu à l'hameçon, La Feuillée et Sotteville revinrent à la charge : « Vos armes, c'est très bien, mais il serait encore bien plus intéressant pour vous d'avoir votre filiation. Voyez combien le fait d'appartenir authentiquement à une famille de bonne noblesse peut aider à l'établissement de vos enfants », etc., etc...

Bref, Quartier se laisse tenter, Sotteville lui demande alors, afin que le travail soit aussi complet que possible, tous les renseignements qu'il possède sur ses ascendants et sa parenté. Or Quartier, sans aucune prétention héraldique et avec la plus entière bonne foi, avait fait des recherches sur sa famille : par les titres de propriété et les registres paroissiaux, il avait pu ainsi remonter jusqu'à un certain Jean Quartier, riche laboureur, propriétaire au village de Bours-le-Sec, en 1680. Il envoie le tout à Sotteville.

Après cet envoi, Quartier me met au courant.

« Très bien », lui dis-je, « vous êtes refait de trois cents francs, vous étiez prévenu, tant pis pour vous. Voici le *Nobiliaire de Picardie*, de Rousseville. Voyez la généalogie Le Quartier. Vers 1640, vous y trouvez le mariage du seigneur de Bichecourt ; il a trois fils, comme vous le voyez. Et bien ! sur la copie que va vous envoyer votre comte de Sotteville, il en aura quatre :

1. Francs-or, ne l'oublions pas.

le quatrième sera votre aïeul direct. Vous verrez bien si je me trompe. » — Et je lui laisse la copie du *Nobiliaire*.

Quelques jours plus tard, il m'écrit : « C'est bien cela. J'ai reçu la généalogie, très joliment calligraphiée. Elle est tout à fait conforme à celle du *Nobiliaire* de Rousseville, et mon ancêtre y figure bien à la place que vous aviez prévue. Seulement, au lieu de le qualifier : « laboureur à Bours-le-Sec », on le titre : « écuyer, seigneur de Bours-le-Sec en partie ». Et, après lui, de père en fils, nous sommes tous écuyers. Ma trisaïeule, née Devilliers, d'une honorable famille de cultivateurs, est appelée : de Villiers, et gratifiée des armes de Villiers de l'Isle-Adam ! Cela, c'est un peu fort. Mais, après tout, sur le fond des choses, qui nous dit que ces messieurs n'ont pas raison ? Ils ont pu voir des documents que nous ne connaissons pas. »

— Ah ! lui dis-je, « vous voilà à demi convaincu par ces flibustiers ? Eh bien ! donnez-moi un délai de quinze jours, et je me fais fort de vous démontrer que leur travail est un tissu de fables. »

Je savais ou m'adresser, Bours-le-Sec est un village voisin de ma ville natale, et tous les contrats de ses habitants se sont toujours passés devant les notaires de chez moi. Je montai dans le grenier de l'étude, je m'enfonçai dans la poussière des vieux minutiers ; au bout de quelques jours, j'avais trouvé les contrats de mariage du père et du grand-père du Jean Quartier de 1680. Inutile d'ajouter que c'étaient de bons paysans, complètement étrangers aux sieurs de Bichecourt. Je montre à M. Quartier le résultat de mes recherches : mon homme, furieux contre ses exploiters, leur écrit une lettre d'injures.

Réponse de Sotteville : « Voilà donc comment nous sommes récompensés du labeur écrasant auquel nous nous condamnons, à seule fin de rendre service aux familles françaises. Mais sachez, Monsieur, que vos injures ne m'atteignent pas ; elles s'adressent à d'Hozier, à Chérin, à Clairambault et à tous les généalogistes des ordres du Roi ! Allez à la Bibliothèque nationale, voyez le volume 1979 des *Pièces originales du Cabinet des Titres*, page 45.472 : vous y trouverez la preuve formelle de tout ce que je vous ai écrit. »

Quartier me montre cette lettre.

« Jusqu'ici », lui dis-je, « vous me rendrez cette justice que je vous avais prédit tout ce qui vous est arrivé. Mais cette fois je ne m'attendais pas à ceci ; vous m'en voyez béant. » — « Il faut absolument tirer la chose au clair », me dit-il. « Allons à Paris. »

Le lendemain, nous étions dans la salle des manuscrits de notre grande bibliothèque. Je demande le volume indiqué ; je l'ouvre à la page voulue. La pièce y était ! — Oh ! juste ce qu'il fallait : un court fragment généalo-

gique donnant deux générations des Le Quartier de Bichecourt, y compris Jean Le Quartier, écuyer, sieur de Bours-le-Sec en partie, 1630, sa femme, ses fils, leurs alliances et c'est tout.

Cependant j'examine de près le texte : papier ancien, écriture rappelant celle du XVIII^e siècle, mais l'encre est bien fraîche ! De plus, la pièce n'est ni timbrée, ni numérotée. La page précédente porte le n^o 45.472, la suivante est cotée 45.473.

« Eh ! », m'écriai-je, « votre Sotteville a introduit la pièce dans le registre ; rien de plus facile : les pièces originales sont montées sur onglets ; naturellement il y a des onglets intermédiaires. Avec un peu de colle à bouche, le tour est joué. »

M. de La Roncière, président de la salle, saisi de l'incident, constate le fait et nous déclare que le conseil d'administration de la Bibliothèque va aviser.

Et, en effet, on peut lire aujourd'hui, à la page susdite : *Ici avait été frauduleusement ajoutée une pièce qui a été retirée le 27 février 1905.*

Épilogue :

En sortant de la Bibliothèque, je dis à mon ami Quartier, exaspéré contre ses voleurs : « Eh bien ! les voilà pris la main dans le sac. Vous les tenez, un bon procès pour escroquerie... » — « Ah ! non ! pas de ça ! Tous mes amis se ficheraient de moi. Je les entends d'ici ! Quartier qui a voulu se faire anoblir... Le bourgeois gentilhomme... M. de Pourceaugnac... »

Et voilà comment les fabricants de fausses généalogies jouent sur le velours !

R. RODIÈRE.

Un bon exemple héraldique

Combien de familles ont, au cours des ans, modifié ou même oublié leurs armoiries, ce qui fait que des branches différentes portent, avec le même nom, un blason différent ? Cette particularité, normale lorsqu'il s'agit de brisures volontaires, ne l'est plus du tout quand la négligence ou l'ignorance seules sont en cause. C'est pourquoi l'on ne saurait trop louer l'initiative que nous a fait connaître, au cours d'une de nos séances, M. Camille Schlumberger et qu'il a prise, voici plus d'un quart de siècle, pour amener les nombreux SCHLUMBERGER à reprendre et porter tous le même blason, qui est : *d'azur à trois étoiles d'or de six rais, posées 1 et 2, surmontées d'une croisette pattée et ancrée du même, au mont de trois coupeaux aussi d'or mouvant de la pointe de l'écu.*

Pour y parvenir, M. Camille Schlumberger a provoqué une réunion de tous les descendants de J.-Ulric Schlumberger, bourgmestre de Mulhouse de 1620-1635, qui s'est tenue chez lui, à Ribeauvillé, le 5 mars 1911. De cette réunion, il est demeuré un souvenir matériel, sous forme d'une plaquette de 53 pages, grand in-8°, richement illustrée, et où sont reproduits les plus anciens monuments aux armes de cette forte race de bourgeoisie municipale.

Etudiant l'origine des armoiries, l'auteur y fait remarquer qu'indispensables à la noblesse, elles ne le furent pas aussi vite pour la bourgeoisie et que c'est par la voie des sceaux qu'elles devaient y pénétrer. Un bourgeois de quelque importance, écrit-il, avait des contrats à sceller, bientôt de l'argenterie à timbrer, des vitraux à orner, un monument funéraire à décorer, et la possession d'armoiries devint, pour lui, une nécessité comme elle l'était pour la noblesse. Très rapidement, les villes libres attachèrent au droit de bourgeoisie qu'elles conféraient l'octroi d'un blason et tout bourgeois nouvellement reçu s'en composa un, s'il n'en avait pas, blason enregistré à l'Hôtel de ville, attaché au nom et aussi vénérable, dans un petit état souverain, comme Mulhouse le fut depuis 1515, qu'un blason accordé par charte royale.

Celui des Schlumberger fut peint en 1642 au tableau des bourgmestres de Mulhouse, en l'honneur de J.-Ulric, bourgmestre et banneret. Mais dès 1542, Nicolas Schlumberger, originaire du Wurtemberg, père du bourgmestre, se faisait recevoir membre de la corporation des bouchers et payait, en sus de son droit de réception, un schilling, pour faire peindre ses armoiries sur le tableau de la tribu.

Depuis son établissement à Mulhouse, treize générations de Schlumberger s'y sont succédé, essaimant au dehors mais gardant toujours le contact avec leur ville d'origine où ils ont fait, dès sa formation, partie du patriciat industriel de leur petite république. Les traces qu'ils y ont laissées sont donc nombreuses et intéressantes à suivre. L'ayant compris, l'auteur de la plaquette héraldique ci-dessus rappelée a, en 1932, publié un volume de 330 pages intitulé *Papiers de famille*, lequel constitue une charmante promenade à travers les âges révolus, au cours de laquelle, partant du Mulhouse du second empire, on remonte peu à peu le cours des temps pour retrouver, en décembre 1473, devant la ville, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, la menaçant vainement de la mettre à sac.

Et, pendant ces quatre siècles on voit agir cette énergique république d'artisans, où chaque bourgeois, tout en exerçant son métier, pouvait accéder aux hautes charges de l'Etat, aller servir au dehors à la tête d'importants contingents militaires ou serrer la main des rois. M. Camille

Schlumberger évoque la vie de tous et consacre à certains d'entre eux, Hofer, Holzhalb, Thierry, Dollfus, Engelmann, Risler, quelques pages de biographie, enrichies de portraits, presque toujours armoriés, qui les rendent encore plus attachantes.

Membres correspondants

M. H.-S. LONDON, consul général de Sa Majesté Britannique à Paris, a été nommé membre correspondant de notre Société pour la Grande-Bretagne.

M. le comte DUISIN, directeur de l'*Heraldicki Zavod* à Zagreb a été nommé membre correspondant pour la Yougoslavie.

Sociétés correspondantes

Nous sommes heureux de compter au nombre de nos sociétés correspondantes, la *Société Royale de numismatique* de Belgique et la *Russian historical and genealogical Society*, de New-York.

Société suisse d'héraldique

Lors de sa XLVII^e assemblée générale, qui vient de se tenir à Frauenfeld, en Thurgovie, la *Société suisse d'héraldique* a nommé membre correspondant pour la France M. Jacques MEURGEY. Cette nomination resserra les liens qui existent déjà entre nos deux groupements.

BIBLIOGRAPHIE

Henri TRIBOUT. — *Un grand réformateur lorrain au XVII^e siècle, Jean des Porcelets de Maillane, évêque et comte de Toul*, Metz, 1938 — ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles lettres. (Prix Prost, 1939).

Comme bien d'autres familles de sa région, l'antique maison provençale des Porcelets a poussé une branche en Lorraine, formée par André des Porcelets, fils du seigneur de Maillane, qui suivit, en 1527, la princesse Claude de France lorsqu'elle épousa Henri duc de Lorraine. Chambellan et écuyer du duc, gouverneur et bailli d'Epinal, il se maria sur place et devint père d'un fils qui joua, dans son pays d'adoption, un rôle de premier plan. Celui-ci fut en effet maréchal de Barrois, puis maréchal de Lorraine et s'allia, en 1571, à Elisabeth d'Apremont, sortie d'une illustre maison du duché. C'est leur second fils, Jean des Porcelets (1581-1624) qui devait être l'un des plus éminents évêques de Toul.

Son histoire est liée à celle des ducs Charles III et Henri II, princes remarquables dont les règnes brillants se placent avant les malheurs attirés sur la Lorraine par l'inconséquence de Charles IV et, durant son épiscopat, éclatant au point de vue religieux comme au point de vue politique, il sut encore trouver le temps de se faire le protecteur des artistes, de Jacques Callot notamment, pour ne citer que le plus célèbre.

M. Henri Tribout suit le futur évêque comte de Toul durant ses années de jeunesse passées en Lorraine et dans la Ville Eternelle, l'accompagne dans son ambassade près de Jacques I^{er} d'Angleterre et fait la chronique de son fécond épiscopat. Avec lui, l'on prend connaissance des nombreuses réformes et fondations qu'il effectua, et parmi elles de la curieuse création d'un village, du nom de Porcelette, sur les terres de l'abbaye de Saint-Avoid, qui, érigé en 1611 dans un terrain inculte et broussailleux, s'est si bien développé qu'il compte aujourd'hui près de seize cents habitants.

L'auteur a parfaitement réussi à faire revivre ce grand évêque dont l'inépuisable charité et l'inlassable activité méritaient bien une biographie qui n'avait encore jamais été écrite.

De beaux tableaux généalogiques ajoutent à l'intérêt de l'ouvrage et nous devons mentionner spécialement les pages consacrées (Appendice XIV) aux sceaux, ex-libris et portraits de Jean des Porcelets de Maillane. M. Tribout a retrouvé et décrit cinq sceaux différents de l'évêque, tous aux armes bien connues de sa maison.

HENRI DE LA PERRIÈRE.

BOREL DU BEZ (Baron L.). — *Les anciennes armoiries de la famille Salvaing de Boissieu*, Paris (G. Saffroy), in-8, s. d. (Extrait du *Bulletin de l'Académie Delphinale*, t. VIII).

Revue d'Héraldique.

Voici l'histoire d'armoiries bien connues, celles du président Salvaing de Boissieu. Une belle planche de la Science héroïque de Wulson de la Colombière montre un magnifique chevalier dont la monture housée est aux armes des Salvaing, telles que le président les avait modestement composées : l'aigle d'Empire et une bordure de France. Cette adjonction des lys était, prétendait-il, une concession de Philippe VI.

Un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (f. fr. 32.819) fait justice de cette légende, et permet de fixer la date à laquelle se manifestèrent les prétentions du président de Boissieu. On y voit son véritable écu : *une aigle de sable sur champ d'argent*, tout simplement.

C'est là une étude guidée par un sens critique éclairé ; on peut, à son sujet, féliciter l'érudite spécialiste de l'Héraldique Dauphinoise.

H. ROLLAND.

Comte DE LEUSSE. — *La pierre tombale de Jean de Gorrevod, à Pont-de-Vaux*,
Extrait des *Mémoires de l'académie de Mâcon*, 1938.

M. le comte de Leusse a publié le dessin de la pierre tombale que le comte évêque de Lausanne, Antoine de Gorrevod, fit apposer en l'église de Pont-de-Vaux à la mémoire de son père, Jean de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, mort en 1544. Ce lui est une occasion de rappeler en quelques pages l'antiquité et l'illustration de la maison bressanne des Gorrevod qui portaient : *d'azur au chevron d'or*. Il donne le texte de l'inscription, collationné sur place.

HENRI DE LA PERRIÈRE.

Madame M. TOURNEUR NICODÈME, à qui la science sigillographique doit une très utile bibliographie parue, en 1933, dans *le Bibliographe*, nous adresse trois études nouvelles de sphragistique.

I. — *Révocation du grand sceau du Chapitre cathédral de Liège et création d'un nouveau grand sceau* (1468-1469). (Extrait de la *Revue belge de numismatique*, t. LXXXV, 1933.)

Il s'agit d'un document des Archives générales du Royaume, publié in-extenso, relatant la présentation d'un nouveau sceau et prescrivant la révocation de celui du XIII^e siècle qui fut volé ou détruit au sac de Liège en 1468.

II. — *Les sceaux de la Cour censale de Boendael*, Bruxelles, 1936, in-8° (*Revue belge de numismatique*, 1935).

Un premier sceau apparaît en 1453, il porte, dans le champ, les armes de Daniel Bouchout, châtelain de Bruxelles, une représentation de saint Hubert et, dans une sorte d'écu un Y énigmatique surmonté d'une ramure decerf.

La cour censale de Boendael ayant passé en d'autres mains, un sceau nouveau, aux armes des Hennaert, apparaît dès 1541. Le sujet principal est une présentation de l'Empereur Charles-Quint, debout armé de son épée nue.

Ce type se perpétue au XVII^e siècle mais à l'Empereur est substitué, dans la même attitude, un saint Adrien. On trouve celui-ci en 1615 avec les armes de Damant, en 1646 et 1650 avec celles des Varick.

- III. — *Un sceau secret d'Aleyde de Bourgogne*, Bruxelles 1936, in-8° (Extrait des *Annales du XXX^e Congrès de la Fédération historique de Belgique*, p. 226-229).

Aleyde de Bourgogne, duchesse de Brabant, devenue régente par la mort de son mari Henri III, fit usage, jusqu'en 1268, d'un sceau équestre et d'un contre-sceau aux armes de Brabant. Après la transmission du pouvoir ducal à son fils Jean I^{er}, elle scelle d'un cachet portant la légende peu commune : † SIGILLVM SECRETORVM. Au centre est sertie une intaille où se trouve gravé un Hercule terrassant le lion de Némée. C'est là un sujet antique, un type monétaire très ancien ; je songe aux belles monnaies d'Héraclée et de Tarente.

- IV. — *Les sceaux des ducs de Brabant de la maison Bourgogne-Valois*. Bruxelles 1937, in-8° (*Revue belge de numismatique*, 1936, p. 51-78, 13 planches).

Importante monographie contenant la description et l'histoire de trente-deux sceaux et contre-sceaux des ducs de Brabant : Antoine de Bourgogne (1384-1415), Jean IV (1416-1427) et Philippe de Saint-Pol (1427-1430). Toutes ces pièces sont reproduites et, pour plusieurs, l'auteur fait connaître les noms des graveurs qui en ont exécuté les matrices : Hennequin (1392), Jean Heylen (1418), Pierre van Drogenbroec, artistes de talent réalisant de véritables œuvres d'art.

A noter l'usage de contre-sceller parfois du sceau particulier du « Scelleur du Duc » officier qui accompagne celui-ci sur les champs de bataille (Siège de Dordrecht 1418).

Du point de vue héraldique on retiendra les faits suivants : Antoine de Bourgogne scelle (1405), en qualité de gouverneur du Brabant et du Limbourg, d'un écu écartelé de Bourgogne moderne et de Bourgogne ancien ; dès qu'il devient duc titulaire (1406), l'écu est modifié : écartelé aux 1 et 4 de Bourgogne moderne, au 2 de Brabant, au 3 de Limbourg. C'est cet écusson qui demeure celui de ses deux successeurs avec, généralement, pour cimier une fleur de lys et pour supports deux lions. Ces supports offrent cependant des variantes : deux sangliers (1412-1420, Jean IV), ou deux anges (1421, Philippe de Saint-Pol).

H. ROLLAND.

- Alfred POTIQUET. — *Armorial du canton de Magny-en-Vexin*. Paris, (G. Saffroy), in-8°, 1935. Deuxième édition, corrigée d'après l'originale, publiée à Magny en 1875.

Ce petit opuscule de cinquante pages donne les armoiries de tous ceux qui ont marqué dans le canton étudié. Ouvrage sans prétentions et d'une incontestable utilité pour les héraldistes, où l'on rencontre bien des noms connus à côté de celui des familles locales.

Paul COMBES.

- François EYGUN. — *Sigillographie de Poitou jusqu'en 1515. Etude d'histoire provinciale sur les institutions, les arts et la civilisation d'après les sceaux*. Poitiers, 1938, in-4°, 557 p., 68 planches.

Le recueil général sigillographique français, que souhaitait, il y a bien longtemps déjà Douët d'Arcq, pourra sans doute un jour s'accomplir, grâce à des travaux provinciaux semblables à celui que nous offre M. Eygun. Décrire soigneusement 1696 sceaux, ayant appartenu à des institutions laïques ou ecclésiastiques, à des personnages ayant vécu ou exercé des fonctions en Poitou, en donner une interprétation scientifique, et les utiliser dans une préface qui est une page d'histoire provinciale, représentent le travail vraiment digne d'admiration qui a valu à son auteur, outre le titre d'archiviste-paléographe, celui de docteur ès-lettres de l'Université de Poitiers.

Du catalogue proprement dit nous signalerons particulièrement l'exactitude et la précision des descriptions. Diplomates, héraldistes et sigillographes y trouveront tous les éléments nécessaires à d'utiles comparaisons. Dans la préface, nous avons été particulièrement intéressé par les pages consacrées aux sceaux-matrices, à leur mode de préhension, à leur matière. C'est un chapitre absolument nouveau, qui remplace très avantageusement les quelques lignes que consacre Roman à cette importante question dans son *Manuel de sigillographie*.

Par ailleurs, s'appuyant sur des similitudes de gravures, l'auteur établit, comme le fit récemment M. Galbreath pour le pays de Vaud, des véritables familles de sceaux, tels ceux des contrats de Niort, Fontenay-le-Comte et la Roche-sur-Yon. Du type iconographique, nous retiendrons de nouveaux éclaircissements concernant saint Junien, saint Maixent, sainte Radegonde et saint Savin ; du type héraldique : l'apparition du blason en Poitou à la fin du XI^e siècle ; des premiers supports, un siècle plus tard (vers 1294), et la curieuse étude sur l'emploi des brisures dans la maison de Thouars. — Illustré de superbes planches en phototypie et au trait, qui en accroissent encore l'intérêt, l'ouvrage devra prendre place dans toutes les bibliothèques des spécialistes.

René GANDILHON.

H. TRIBOUT. — *La famille des Porcelets de Maillane. — Livres aux armes et sceaux.* — Bulletin de la Société philomathique vosgienne, 63^e année, 1938, Saint-Dié, 1938, p. 115-124.

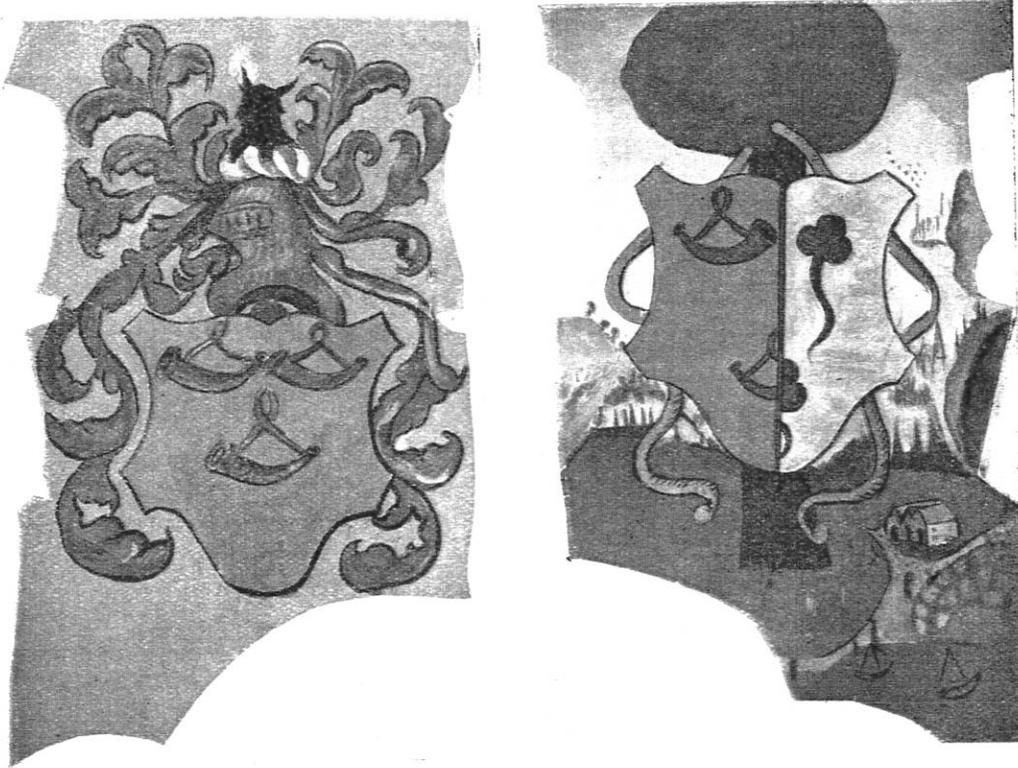
M. Tribout étudie les sceaux de cette famille, principalement sur les plats de reliures. Il recherche les livres de prix donnés par Jean des Porcelets, maréchal de Lorraine ; André, gouverneur de Marsal, Jean, évêque de Toul. Il consacre à ce dernier surtout, plusieurs pages et il donne la reproduction d'une reliure à ses armes. C'est-là un intéressant complément au bel ouvrage analysé en tête de cette bibliographie.

Jacques MEURGEY.

QUESTIONS ET RÉPONSES

23*. BLASONS A IDENTIFIER.

L'église paroissiale de Beurey-sur-Saulx (Meuse) renferme un repositoire eucharistique avec *oculus* extérieur, sorte d'armoire creusée dans la paroi du chœur, qui fut fort en usage, dans les provinces de l'Est, entre 1450 et 1550 environ. Auparavant, les



saintes espèces étaient le plus souvent conservées dans une pyxide suspendue au-dessus de l'autel majeur, l'usage actuel du tabernacle placé sur l'autel se généralisa ensuite.

Le repositoire de Beurey s'ouvre sur l'église par une élégante arcade gothique comportant une série de peintures intéressantes et, notamment, deux écussons qui se font vis-à-vis au-dessus de l'ouverture et dont l'identification est à faire.

* Par suite d'une erreur, deux questions (p. 48) ayant porté le numéro 20, le numéro 23 fait suite au 21.

Le premier se lit : *de sinople à trois huchets d'or ou d'argent*, écu en forme de targe sommé d'un casque garni de ses lambrequins, avec une tête de taureau en cimier. Le second écu est attaché par une courroie au tronc d'un arbre au gros bouquet de feuilles stylisées, lequel est encadré dans un curieux paysage où l'on voit une rivière portant des bateaux, une forêt, un chemin passant devant un château et montant vers une église puis, dans le lointain, une ville avec une cathédrale aux tours imposantes; les armes sont : *parti au I comme ci-dessus et au II d'azur à trois trèfles d'or ou d'argent* (voir reproduction ci-dessus).

A quelles familles appartiennent ces armoiries ?

Henri DE LA PERRIÈRE.

24. DANS LES ARCHIVES DE LA VILLE DE LUBECK FIGURE UNE PIÈCE EN PARCHEMIN DU 25 JUILLET 1394 DISANT :

« Peter Stakelberch, rytter, here to Brünbeyne in der herschop van Synay under deme hertochrik-Lützelborch 900 vieselfelle (peaux d'hermine) empfängt (peut-être le produit de la chasse de ses cousins germains en Liffande) ».

Le sceau comporte un écu carré : *aux 1 et 4 à trois têtes de taureaux (2 et 1), aux 2 et 3 deux branches avec feuilles* (blason des Stakelberg des Prov. baltiques). — L'inscription porte : « S/Peter Stakelberch, Miles ».

D'après Grob. Vennérius « Dénombrement des feux du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny » Bruxelles, 1921. Brünbeyne : en 1495 Brevene 5 feux; 1501 Brevene 6 feux; 1525 8 feux, actuellement Brenvanne sous Cintigny, en Belgique (non loin de Sedan).

1. — Comment Peter Stakelberch vint-il dans cette région ?
2. — A quelle famille appartenait les armoiries aux trois têtes de taureaux ?
3. — Existe-t-il des histoires locales de cette région et des sources pour l'étude des fiefs et de la noblesse ?
4. — Qui était seigneur de Brünbeyne en 1394 ?
5. — Peter Stakelberch a-t-il eu des descendants ?

Marcel ORBEC.

25. QUATRE DE CHIFFRE.

On recherche toute indication sur le sigle 4 et on serait curieux d'en avoir une interprétation ? Doit-on accepter celle de Th. Beaudouin dans sa « Genèse de la cryptographie apostolique et de l'architecture rituelle » (Paris 1913) Le 4 figurant dans de nombreuses armoiries bourgeoises, cette question est peut-être intéressante ?

R.-D. GENOUD.

26. ARCHAD. — 27. LESCLUZE. — 28. LARNAY. QUELLES SONT LES ARMES :

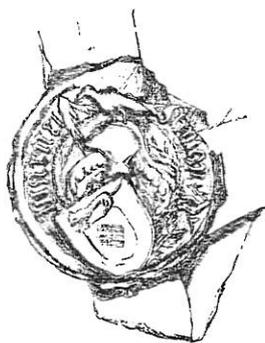
1° De la famille ARCHAD à laquelle appartenait : *Guillaume Archad* et *Ligier Archad*, chevaliers, seigneurs du Mas (paroisse de Lussat [Creuse], en Bourbonnais)

vivant en 1268; *Leudegair Archad*, damoiseau, seigneur du Mas, en 1354; *Guillaume Archad* et *Ligier Archad*, frères, (2^e du nom), seigneurs du Mas en 1374.

2^o De la famille DE LESCLUZE à laquelle appartenaient: *Jehan de Lescluze*, écuyer, époux de *Marguerite Archad*, dame du Mas, vivant à la fin du xiv^e siècle; *Regnaud de Lescluze* et *Prot de Lescluze*, écuyers, seigneurs du Mas, frères, fils des précédents; *Hector de Lescluze*, chevalier, seigneur du Mas et de la Borne, conseiller et chambellan du roi, mort en 1506, époux de *Bellassez de Malleret*.

3^o De la famille DE LARNAY à laquelle appartenaient: *Martin de Larnay*, chevalier, seigneur de la Chastelette (paroisse d'Allichamps [Cher], en Bourbonnais), vivant en 1433; *Odile de Larnay*, écuyer, seigneur de la Chastelette, de Larnay (commune de Saint-Loup [Cher], et de Coudron (commune de Chavannes [Cher]), vivant à la fin du xv^e siècle, et dont la pierre tombale provenant de l'ancienne église d'Allichamps, est conservée au musée de Bourges; *François de Larnay*, écuyer, seigneur de la Chastelette, vivant en 1534.

E. BRODY DE LAMOTHE.



29. SCEAU DE SIMON DE WARNEY.

Un aveu et dénombrement rendu le 9 septembre 1441 par dame Marie de Beurey, veuve de Harvy de Souhesmes, à son suzerain, le duc de Bar, est encore scellé du sceau de Simon de Warney, son cousin (archives de la Meuse, B 373, pièce 82).

Ce sceau rond, qui mesure trente millimètres de diamètre est reproduit ici.

On demande la description des armoiries des Warney et quelques détails sur cette famille.

M. SALLERON.

30. FLEUR DE LYS.

Existe-t-il une étude récente sur la fleur de lys héraldique, où l'on trouve une bibliographie complète de la question notamment celle de l'origine de cette figure, à propos de laquelle on a émis des opinions si diverses et souvent si extraordinaires ?

Comte DE HONINGTON.

31. HESSELLE.

Ci-dessous blason de la famille van Hesselle, établie en Hollande avec Lotharin de Hesselle qui épousa Catherine Dantzenberg, le 10 octobre 1694 à Kerhsade. Que sait-on de ses origines et de son histoire jusqu'à cette époque ?

J. RHOE.
(Haarlem)



RÉPONSES

Question 4. — André du Saussay, né à Paris vers 1589, 98^e évêque de Toul. Prit possession de son siège en 1657.

Conseiller d'honneur ecclésiastique du parlement de Metz qui tenait à cette époque ses séances à Toul. Ne siégea jamais, car il eut des discussions avec cette cour souveraine.

Il mourut à Toul, le 9 septembre 1675, âgé de 85 ans.

Armes : d'hermines, coupé d'argent à l'aigle éployée issante de sable.

(Michel, Biographie du parlement de Metz, Metz, Nouvian 1853, p. 489.

Robert Charles, Sigillographie de Toul, p. 125).

J. T.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

COMITÉ D'HONNEUR

- M. Adrien BLANCHET, membre de l'Institut, président de la Société des Amis de l'École des chartes, ancien président de la Société française de numismatique.
- M. Pierre CARON, directeur des Archives de France.
- M. le vicomte DE FONTENAY, ambassadeur de France.
- M. le comte Alexandre DE LABORDE, membre de l'Institut, président de la Société des Bibliophiles Français.
- M. Philippe LAUER, membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, conservateur du Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
- M. le duc DE MONTMORENCY, président de la Société des Amis de Saint-Denys.

COMITÉ DE DIRECTION

- Président* : M. le vicomte DE FONTENAY, ambassadeur de France.
- Vice-président* : M. Henri DE LA PERRIÈRE, secrétaire général de la Société d'Économie sociale.
- Secrétaire général* : M. Jacques MEURGEY, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, chargé du Service sigillographique aux Archives nationales.
- Trésorier* : M. Jean TRICOU, notaire à Lyon.
- Secrétaire adjoint* : M. Édouard SECRETAN.

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

- M. le comte CHANDON DE BRIAILLES.
- M. Auguste COULON, ancien membre de l'École française de Rome, conservateur honoraire aux Archives nationales.
- M. le comte DE COURTIN DE NEUFBOURG.
- M. le baron GUÉRIN-SÉGUIER.
- M. Henri ROLLAND, président de la Société française de numismatique.
- M. le comte Robert DE ROTON, secrétaire de l'Association de la noblesse française.

MEMBRES DU COMITÉ DE PUBLICATION

- M. J. COUDURIER DE CHASSAIGNE, ancien président de la Société française de numismatique.
- M. Georges HUARD, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, bibliothécaire au Département des imprimés de la Bibliothèque nationale.
- M. le comte Maxime DE SARS, vice-président de la Société académique de Laon et de la Société historique de Haute-Picardie.
- M. Émile A. VAN MOË, ancien membre de l'École française de Rome, bibliothécaire au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

